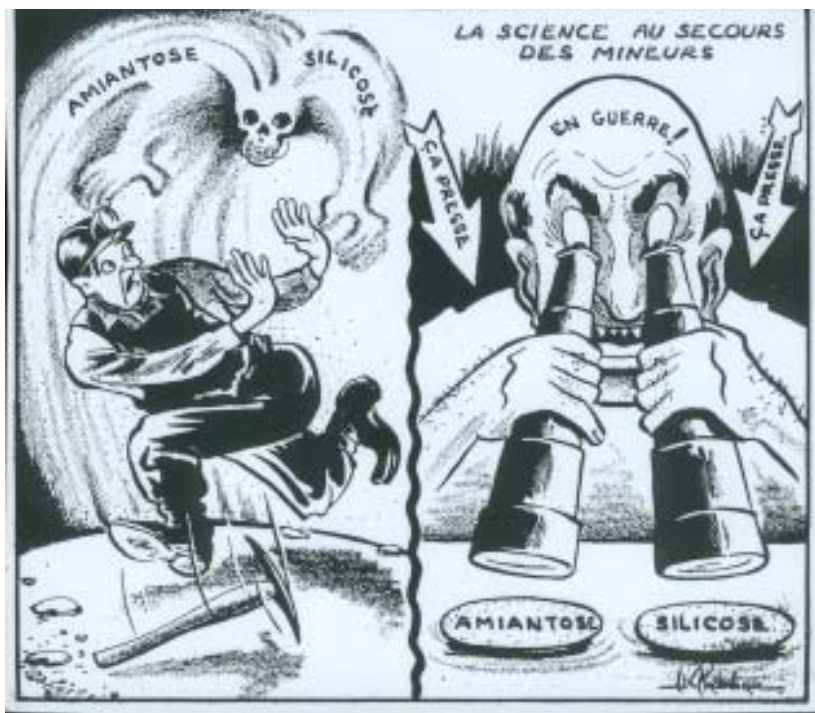


Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 15.00

Institution : \$ 20.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$7.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ , Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse
(de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

La caricature de la page couverture est tirée du journal *Le Travail*, septembre 1948

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

Bulletin du RCHTQ

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec

Volume 29, numéro 2, (78), automne 2003

ARTICLES

- 5 La grève d'asbestos en 1937
Jean-Luc Grégoire
- 16 «Les femmes accélèrent la machine de guerre » : le travail des femmes durant la Seconde Guerre mondiale dans *Le Monde ouvrier*
Élise Detellier
- 33 Le syndicalisme dans le commerce de l'alimentation : le cas de la grève chez Steinberg en 1975
Caroline Durand

LA VITRINE DU LIVRE

- 44 Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec, Montréal, Typo, 2003
Pierre Graveline
- 46 Jacques-Victor Morin : syndicaliste et organisateur populaire, Montréal, VLB éditeur, 2003
Mathieu Denis

Le RCHTQ sur le WEB



REGROUPEMENT DES CHERCHEURS ET
CHERCHEURES EN HISTOIRE DES
TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU
QUÉBEC



Le RCHTQ possède son site. Vous le
retrouvez à l'adresse suivante :

[http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/
home1.html](http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html).

La grève des mineurs d'Asbestos de 1937

Jean-luc Grégoire
Chercheur indépendant

En janvier 1937, les travailleurs miniers de la *Canadian Johns-Manville Co.* d'Asbestos déclenchèrent une grève générale qui paralysa pendant environ une semaine, toutes les activités industrielles. Par ce moyen, ils voulurent faire débloquer des négociations qui s'éternisaient en démontrant aux autorités patronales de la *Johns-Manville Corporation*¹, compagnie américaine, ainsi qu'aux autorités gouvernementales du Québec², jusqu'où ils étaient prêts à aller pour améliorer leurs salaires et conditions de travail. Comme on le verra, cette action de dernier recours a finalement produit d'heureux résultats.

Dans cet article, nous remonterons aux origines du conflit pour en découvrir les causes possibles et nous suivrons dans un ordre chronologique, les principales délibérations jusqu'à l'annonce du règlement. Une place importante sera accordée à l'identification des noms des principaux acteurs qui sont alors intervenus.

Les revendications des mineurs

L'analyse des procès-verbaux des assemblées du Syndicat National Catholique de l'Amiante d'Asbestos (SNCAA)³, nous apprend

¹ Dans les années 1930, les bureaux de la haute direction de la *Johns-Manville Corporation* étaient situés à New York (N.Y.)

² C'est Maurice Duplessis qui était alors premier ministre du Québec. Il occupa ce poste de 1936 à 1939 puis de 1944 à 1959 (année de son décès). En 1937, William Tremblay était le ministre du Travail du Québec.

que plusieurs mois avant le déclenchement de la grève, les mineurs de la *Canadian Johns-*

³ « La formation d'une société sous le nom de Syndicat National Catholique de l'Amiante d'Asbestos, pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession, a été autorisée par arrêté en conseil en date du 22 ième jour de février 1936. Le siège principal de la société est dans la Municipalité d'Asbestos, comté de Richmond » (source : *Gazette officielle de Québec*, vol. 68, no 10, samedi le 7 mars 1936, p. 1025). D'après Étienne Demers, secrétaire du SNCAA. à partir du 1^{er} mai 1936, « les principaux apôtres de ce mouvement bienfaiteur furent trois grands amis de la classe ouvrière en amiante : monsieur l'abbé Pierre Gravel, aumônier alors des syndicats de Thetford, M. Albert Goudreau, député de Richmond et résident à Asbestos et son honneur le maire Philippe Roy » (source : « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 10). Vers le milieu des années 1940, le mot < Catholique > fut enlevé. On parle depuis ce temps du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos. Avant le SN[C]AA., il existait à Asbestos un autre syndicat des mineurs : L'Union Nationale des Mineurs d'Amiante d'Asbestos (UNMAA.). Fondée le 12 octobre 1919, cette organisation syndicale était moins mobilisatrice et revendicatrice que celle qui la remplacera en 1936. Les mineurs s'en désintéressèrent progressivement de telle sorte que des assemblées syndicales furent annulées faute de participants. L'Union était mal encadrée et ne semblait pas savoir dans quelle direction orienter ses luttes. À peine une trentaine de travailleurs étaient membres de cette Union en 1933. En 1935, il était évident que le mouvement syndical à Asbestos devait être réformé. Les mineurs d'Asbestos décidèrent que le temps était venu de défendre leurs intérêts sur des bases mieux structurées et plus revendicatrices. D'après Étienne Demers, secrétaire du SNCAA, ce fut précisément « en août 1935 que furent jetées à Asbestos les premières semences du syndicalisme catholique » (source : *Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos* », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 10).

Manville Co. d'Asbestos présentèrent à leur employeur un certain nombre de demandes qu'ils espéraient voir inclure dans une première convention collective. Parmi les intervenants qui, à plusieurs reprises en 1936, allèrent rencontrer les autorités locales de la *Canadian Johns-Manville* au nom des ouvriers, retenons notamment le nom de l'abbé Alfred Aubert, aumônier du SNCAA. D'autres intervenants comme le maire d'Asbestos, Philippe Roy⁴, ainsi que le député conservateur puis unioniste du comté de Richmond à l'Assemblée législative du Québec, Albert Goudreau⁵, s'impliquèrent également dans les négociations avec l'employeur⁶.

Les principales revendications syndicales concernaient les trois points suivants : 1- les salaires, 2- le travail le dimanche et 3- l'embauche des étrangers⁷. Précisément, on demandait que les salaires de tous les travailleurs soient augmentés selon une échelle salariale correspondant aux postes occupés et que cessent le travail le dimanche ainsi que l'embauche des étrangers.

Au mois de mai 1936, le maire Philippe Roy était présent à une assemblée générale du SNCAA, assemblée au cours de laquelle il invita les mineurs à ne pas craindre de revendiquer de meilleurs salaires et conditions de travail. D'après le procès-verbal, celui-ci déclara que « c'est le grand temps pour tous les syndicats et spécialement pour le nôtre de faire pression par tous les moyens auprès des gouvernants afin que les conditions qui existent ici soient améliorées »⁸. À la Fédération de l'Amiante, le maire Roy demanda « d'envoyer une

délégation à Québec au plus tôt afin de revendiquer le plus vite possible notre quote-part »⁹. Si, précisa-t-il, « on attend après la session [parlementaire], il sera trop tard »¹⁰. Dans une autre assemblée syndicale tenue au mois de juillet 1936, l'abbé Louis-Philippe Camirand¹¹, aumônier diocésain au Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Sherbrooke, parla notamment de « la nécessité de se tenir syndiqué » et félicita les ouvriers pour leur implication syndicale ainsi

⁵ Albert Goudreau fut élu député conservateur du comté provincial de Richmond en 1935. Suite à la fondation de l'Union nationale par Maurice Duplessis, il deviendra député de ce parti (dans le même comté) de 1936 à 1939 puis de 1944 à 1952 (source : *Annuaire statistique (Statistical year book) du Québec* (1958), Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, mars 1959, p. 49).

⁶ Lors d'une assemblée organisée pour annoncer la fin de la grève, « le maire Roy et le député Goudreau ont été vivement félicités pour les démarches qu'ils avaient entreprises pour le règlement de la grève » (source : « Le travail reprend aujourd'hui », dans *La Tribune* du 30 janvier 1937, p. 11).

⁷ Les étrangers désignent ici les personnes (femmes ou hommes) qui ne résident pas dans les limites territoriales de la municipalité d'Asbestos.

⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 10 mai 1936.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Au mois de novembre 1948, l'abbé Louis-Philippe Camirand deviendra le 4^e curé de la paroisse St-Aimé d'Asbestos (source : Frère Fabien, s.c., *Asbestos, son aspect, son industrie, ses activités*, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1976, p. 121). Lors de la grève de l'amiante de 1949, l'abbé Camirand prendra clairement position en faveur des grévistes et de leurs revendications. D'après *La Presse*, l'abbé Camirand aurait notamment affirmé ceci : « ...si j'étais mineur [à Asbestos en 1949], je serais moi-même en grève et, dans les circonstances, j'aurais la conscience parfaitement tranquille. [...] Je considère les grévistes comme des zouaves pontificaux. [...] Aujourd'hui, je me glorifie de ce que les mineurs d'Asbestos contribuent à défendre non pas le pape personnellement, mais ses enseignements sociaux » (source : Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec 1896 à 1960*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 354 - 355).

⁴ Philippe Roy est né à Sherbrooke le 26 décembre 1890. Il fut notamment secrétaire-trésorier de la Commission scolaire d'Asbestos de 1924 à 1949 et maire de la municipalité du même endroit de 1936 à 1939 (sources : « Roy, Philippe », dans *Vedettes 1952 - Le fait français au Canada*, Montréal, Société nouvelle de publicité, 1953, p. 410 ; Procès-verbaux de la Commission scolaire d'Asbestos et du Conseil municipal d'Asbestos).

que le maire Roy « de tenir à assister » aux assemblées. Cela, dit-il, « on ne voit pas ça à Sherbrooke ou on cherche à nous écraser plutôt »¹².

Moins de trois mois avant le déclenchement de la grève, on sent que la tension est présente chez les mineurs d'Asbestos et leurs représentants. Les pourparlers avec l'employeur sont dans l'impasse. Pas de déblocage en vue. Bon nombre de travailleurs en ont assez des refus et tergiversations du gérant Shoemaker. À l'automne de 1936, l'idée qu'une grève pourrait éventuellement être déclenchée fait partie des discussions¹³. Aucune décision n'est toutefois prise. Pour l'abbé Alfred Aubert, si une grève vient à être déclenchée, elle devra se faire dans le calme et le bon ordre. À titre d'aumônier, l'abbé Aubert qui représente l'Église catholique et sa doctrine sociale¹⁴, mit les travailleurs en garde contre un éventuel dérapage. Il « tâcha de faire comprendre qu'il faut aller sagement si l'on ne veut pas passer pour des révolutionnaires ou des communistes »¹⁵. Précisons ici que pour l'Église catholique, le communisme est considéré comme un mal social destructeur et une doctrine mensongère anti-chrétienne qu'il faut combattre.

¹² Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 12 juillet 1936. L'abbé Camirand était d'avis que les ouvriers avaient tout intérêt à se regrouper dans des syndicats catholiques et qu'ils ne devaient pas hésiter à le faire (source : « Hommage des ouvriers à M. l'abbé Camirand », dans *La Tribune* du 23 mars 1937, p. 3). D'après Étienne Demers, au mois de mars 1936, l'abbé Camirand aurait affirmé que selon lui, le syndicat des mineurs d'Asbestos était « le plus beau du diocèse ». Il aurait également affirmé ceci : « Vous avez ce qu'il y a de mieux pour votre syndicat, vous avez un aumônier, M. l'abbé Alfred Aubert, ancien ouvrier comme vous tous, connaissant vos besoins pour les avoir éprouvés lui-même, vous avez un maire qui est un des vôtres et un député qui se battra pour vous » (source : « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 10).

Face à l'idée de faire la grève, la position prudente du maire Roy consista à recommander aux syndiqués de « bien réfléchir avant d'agir »¹⁶. Quant au député Albert Goudreau, il ne croit pas à la nécessité qu'une grève soit déclenchée pour accélérer les négociations et amener l'employeur à faire des concessions. Selon lui, la grève risque de faire plus de mal que de bien. Il invite plutôt les travailleurs à faire preuve de confiance et de patience en leur expliquant que le gouvernement du Québec n'est pas indifférent à la situation difficile qui existe à Asbestos. Le

¹² Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 12 juillet 1936. L'abbé Camirand était d'avis que les ouvriers avaient tout intérêt à se regrouper dans des syndicats catholiques et qu'ils ne devaient pas hésiter à le faire (source : « Hommage des ouvriers à M. l'abbé Camirand », dans *La Tribune* du 23 mars 1937, p. 3). D'après Étienne Demers, au mois de mars 1936, l'abbé Camirand aurait affirmé que selon lui, le syndicat des mineurs d'Asbestos était « le plus beau du diocèse ». Il aurait également affirmé ceci : « Vous avez ce qu'il y a de mieux pour votre syndicat, vous avez un aumônier, M. l'abbé Alfred Aubert, ancien ouvrier comme vous tous, connaissant vos besoins pour les avoir éprouvés lui-même, vous avez un maire qui est un des vôtres et un député qui se battra pour vous » (source : « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 10).

¹³ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936.

¹⁴ Cette doctrine sociale de l'Église catholique s'inspire alors de l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII (1878-1903). D'après Roger Aubert, il est « certain que cette encyclique fut en partie inspirée par la crainte de voir les ouvriers catholiques passer de plus en plus nombreux au socialisme » (source : « *Rerum Novarum* », dans Dictionnaire de l'histoire du christianisme, Paris, *Encyclopaedia universalis*/Albin Michel, 2000, p. 933).

¹⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936.

¹⁶ *Ibid.* À l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936, le maire Philippe Roy « donna un résumé de son entrevue avec le gérant et lit une lettre de Mons. Bartleman ».

député Goudreau invite les mineurs à « ne pas briser ce que nous pourrions construire [et les] assure [...] de toute sa coopération »¹⁷.

À une assemblée spéciale du Bureau exécutif du SNCAA qui eut lieu à l'Hôtel de ville d'Asbestos le 3 janvier 1937, les personnes suivantes furent déléguées pour aller rencontrer le sous-ministre du Travail à Québec : le président (Oliva Cyr), le vice-président (Émile Laroche), le secrétaire (Étienne Demers), l'aumônier (l'abbé Alfred Aubert)¹⁸ et un directeur (Joseph Lalancette) du SNCAA, le député Albert Goudreau, le maire Philippe Roy ainsi que Me Charles Migneault, aviseur légal. Cette rencontre avec le sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, rencontre à laquelle participèrent également les représentants de la *Canadian Johns-Manville* (C.-H. Shoemaker, gérant et P. P. Bartleman, à la fois policier et responsable de l'embauche), se déroula comme prévu à Québec dans l'après-midi du 5 janvier 1937¹⁹. Suite à cette rencontre, le gérant Shoemaker aurait notamment « promis d'approuver »²⁰ la demande d'augmentation des salaires²¹ auprès de la haute direction de la *Johns-Manville Corporation* de New York²².

La grève est déclenchée

Comme il l'avait promis, Clyde-Henry Shoemaker partit pour New York afin de présenter aux dirigeants de la compagnie, le

dossier des principales revendications des mineurs d'Asbestos (augmentation des salaires, cessation du travail du dimanche, etc.). Le vendredi 22 janvier, le gérant se faisait toujours attendre. Pas de nouvelle de Shoemaker. Que se passait-il donc ? Pourquoi Shoemaker n'était-il pas de retour comme prévu ? Devant cette situation inattendue, la patience des mineurs fut mise à rude épreuve, eux qui « depuis quelque temps déjà, [...] menaçaient de quitter le travail »²³. Pour certains mineurs, pas question d'attendre plus longtemps sans réagir. C'est alors que soudainement, dans la nuit du vendredi 22 (vers 23 h.)²⁴ au samedi 23 janvier 1937 (vers 1 h.)²⁵, quelques employés²⁶ exaspérés et mécontents déclenchèrent un arrêt de travail²⁷. Pourquoi la grève fut-elle déclenchée ? D'après *La Tribune*, Étienne Demers « a répété que le retard de M. Shoemaker, gérant de la *Canadian Johns-Manville Co.* de revenir à Asbestos [dans un délai de 15 jours] ainsi qu'il l'avait promis avant de partir pour New York a été la cause de la grève »²⁸. Reste quelques questions sans réponse : Shoemaker a-t-il volontairement

¹⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936.

¹⁸ L'aumônier mentionne qu' « il faudra rester unis pour ne pas perdre ce que nous aurons gagné » (source : Assemblée spéciale du Bureau exécutif du SNCAA du 3 janvier 1937).

¹⁹ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », dans *La Tribune* du 26 janvier 1937, p. 7.

²⁰ *Ibid.*

²¹ D'après le secrétaire syndical Étienne Demers, « les ouvriers demand[aient] le salaire minimum de 33 sous et demi de l'heure pour le journalier, soit le même salaire qui est payé à Thetford-les-Mines, ainsi qu'une échelle de salaire pour chaque département » (source : « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *ibid.*).

²² « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7.

²³ « Nouvelle grève », dans *Le Soleil* du 25 janvier 1937, p. 8

²⁴ *Ibid.*

²⁵ « 1200 employés déclarent la grève à la Johns-Manville Co. », dans *La Tribune* du samedi 23 janvier 1937, p. 5 et « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 3.

²⁶ D'après *La Tribune*, ces travailleurs étaient des non-syndiqués (source : « Aux ouvriers d'Asbestos », dans *La Tribune* du 6 février 1937, p. 14).

²⁷ Voici comment Étienne Demers raconte le début de la grève de 1937 : « un ouvrier arrêta son moulin et déclara qu'il ne travaillait plus. Il incita son voisin à l'imiter, puis les autres de même » (source : « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7).

²⁸ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7. Voir également : « Nouvelle grève », *op. cit.*, p. 8.

refusé d'être de retour à Asbestos dans les délais convenus ? Si oui, pourquoi ? Fut-il, au contraire, bien malgré lui, dans l'impossibilité d'arriver à temps suite par exemple à un accident ou une maladie ?

À Asbestos, l'arrêt de travail « a pris la population par surprise, car rien n'annonçait un dénouement aussi brusque depuis que les membres des unions ouvrières cherchaient à obtenir le salaire minimum de 33 sous et demi de l'heure »²⁹. Peu à peu, plusieurs centaines de travailleurs se joignirent au mouvement de débrayage³⁰. Conséquence : les opérations industrielles à la manufacture, aux moulins et dans le puits minier cessèrent de fonctionner complètement dès le 23 janvier au matin. L'accès aux bâtisses et autres installations de la *Canadian Johns-Manville Co.* fut bloqué par des grévistes³¹.

D'après un reportage de *La Tribune*, le maire Roy aurait déclaré que « la grève n'avait pas été approuvée » par le syndicat³². Toutefois, « lorsque le mouvement sembla général »³³, il fut décidé de prendre le contrôle de la situation³⁴ afin notamment d'éviter le « désordre »³⁵ et que des dommages puissent éventuellement être causés à la propriété de la compagnie. On organisa des lignes de piquetage.

Deux incidents désagréables

Un incident plutôt désagréable a causé « beaucoup d'excitation » à Asbestos au début de l'après-midi du mardi 26 janvier 1937³⁶. P. P. Bartleman sembla choquer et intimider au plus haut point les grévistes postés sur les

lignes de piquetage lorsque, revolver³⁷ à la main et monté sur son cheval, il se promena un bon moment dans les rues du village et devant eux. En agissant ainsi, Bartleman ne respectait pas la demande faite par les grévistes de ne pas patrouiller à cheval tant et aussi longtemps que durerait le conflit³⁸. Même le député Albert Goudreau serait intervenu auprès de Bartleman pour lui demander de respecter le désir des grévistes³⁹. Rien à faire, Bartleman continua ses promenades à cheval. Pour les grévistes, l'attitude provocatrice de cet officier de la compagnie était inacceptable. En réaction, ils l'encerclèrent et lui demandèrent de quitter la

³¹ D'après *La Presse*, « les employés de la manufacture entourèrent les usines et un fort groupe de grévistes procéda au piquetage, aux portes de l'usine, empêchant leurs compagnons de pénétrer à l'intérieur » (source : « Une grève générale éclate à Asbestos », dans *La Presse* du 25 janvier 1937, p. 21).

³² « L'hon. W. Tremblay demande aux grévistes d'Asbestos de reprendre le travail », dans *La Tribune* du 25 janvier 1937, p. 3). D'après *Le Soleil*, cette grève « a été déclarée sans consultation des syndicats ouvriers » (source : « Nouvelle grève », *op. cit.*, p. 8).

³³ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7.

³⁴ Samedi soir le 23 janvier, « une assemblée eut lieu pour ratifier la décision de faire la grève » (source : « Nouvelle grève », *op. cit.*, p. 8).

³⁵ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7.

³⁶ « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », dans *La Tribune* du 27 janvier 1937, p. 3.

³⁷ L'enquête a révélé que le revolver de Bartleman, fort probablement son arme de service, n'était pas chargé.

³⁸ Apparemment que les officiers du SNCAA n'avaient pas été informés de cette demande des grévistes à Bartleman. De son côté, Bartleman aurait « raconté au député Goudreau que les ouvriers ne voulaient pas le voir dans les rues » (source : « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3).

³⁹ « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3.

²⁹ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 7.

³⁰ Selon Étienne Demers, « plus de 950 syndiqués se [sont] groupés comme un seul homme lorsque la grève récente éclata à la Compagnie Johns-Manville » (source : « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 4.)

ville. Après l'avoir forcé à descendre de son cheval et avoir saisi son revolver⁴⁰, Bartleman fut conduit à l'Hôtel de ville d'Asbestos « devant le maire Philippe Roy »⁴¹. Dans le bureau du maire, une « Cour de justice »⁴² de circonstance fut organisée. Suite aux délibérations auxquelles participèrent Homer-Karl Sherry, Randal S. Gardner, L. Ross et S.-L. Lampkough, tous officiers de la compagnie, ainsi que le maire Philippe Roy et le secrétaire syndical Étienne Demers, il fut prouvé que l'agir de Bartleman était irresponsable et provocatrice⁴³. Sentence : Bartleman devra quitter Asbestos et « ne pas y remettre les pieds tant que le différend ne sera pas réglé »⁴⁴. D'après *La Tribune*, quand Bartleman sortit de l'Hôtel de ville, environ « 450 grévistes qui attendaient à la porte lui firent un bruyant accueil, lui lançant des épithètes de toutes sortes »⁴⁵. La tension baissa sensiblement lorsque les grévistes apprirent la nouvelle à l'effet que Bartleman allait quitter Asbestos dans la soirée en direction de Cornwall⁴⁶. Les grévistes applaudirent « avec bonne humeur » cette décision⁴⁷.

Un autre incident du même genre eut lieu quelques jours plus tard, plus précisément le 28 janvier, après une assemblée de négociation qui s'est tenue ce jour-là. Cet incident impliqua le gérant C.-H. Shoemaker. Alors que les participants⁴⁸ sortait du vestibule de l'Hôtel Iroquois⁴⁹, « un groupe de jeunes grévistes » s'emparèrent « subitement » du gérant Shoemaker et le conduisirent à l'Hôtel de ville⁵⁰. Ce mouvement aurait été « incontrôlable »⁵¹. D'après *La Tribune*, « M. Shoemaker s'en est tiré avec quelques coups qu'il aurait évités s'il n'avait pas opposé de résistance aux grévistes »⁵². Le long du parcours entre l'Hôtel Iroquois et l'Hôtel de ville, le gérant Shoemaker fut escorté (pour le protéger des grévistes) par le président Oliva Cyr et

⁴⁰ D'après *La Tribune*, « Bartleman demanda alors aux grévistes de ne pas le molester et les grévistes lui dirent qu'ils ne lui feraient pas de mal, mais de remettre son arme et qu'ils le conduiraient chez le maire » (source : « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3).

plusieurs officiers du syndicat ainsi que par des officiers de la compagnie (entre autres S.-L. Lamplough et H.-K. Sherry)⁵³.

À l'Hôtel de ville, les grévistes qui « attendaient depuis longtemps l'occasion de parler à M. Shoemaker », lui ordonnèrent de quitter Asbestos dans les plus brefs délais⁵⁴. Que lui reprochait-on de si grave au point d'exiger son départ d'Asbestos ? D'après le témoignage d'un gréviste à *La Tribune*, « depuis plusieurs mois, les ouvriers se plaignaient de M. Shoemaker à la suite de prétendues injustices de sa part à l'égard des travailleurs »⁵⁵.

⁴¹ « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3.

⁴² « Un incident désagréable à Asbestos », dans *Le Soleil* du mercredi 27 janvier 1937, p. 1.

⁴³ D'après *La Tribune*, « le maire Roy a déclaré que la conduite de Bartleman constituait une provocation pour les employés en grève et a ajouté que M. C.-H. Shoemaker, gérant de l'usine, actuellement en dehors de la ville, serait mis au courant des circonstances du départ de Bartleman » (source : « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3). Dans *La Presse*, on rapporte que le maire Roy a « accusé [Bartleman] d'avoir brandi un revolver, au cours d'un entretien avec les grévistes de cette compagnie » (source : « Désarmé par des grévistes puis prié de partir », dans *La Presse* du 27 janvier 1937, p. 13).

⁴⁴ « Les grévistes d'Asbestos chassent de la ville un policier de la compagnie », *op. cit.*, p. 3.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Les noms de la plupart des participants à cette assemblée sont mentionnés plus loin dans le texte.

⁴⁹ L'Hôtel Iroquois était situé sur la rue Jeffrey (angle des rues Jeffrey et Gaspé), rue d'Asbestos qui n'existe plus aujourd'hui suite à l'expansion du cratère minier.

⁵⁰ « Le gérant Shoemaker est chassé d'Asbestos par un groupe de grévistes, hier », dans *La Tribune* du 29 janvier 1937, p. 3.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ « Le gérant Shoemaker est chassé d'Asbestos par un groupe de grévistes hier », *op. cit.*, p. 3.

⁵⁵ *Ibid.*

Shoemaker comprit le message et sa décision ne se fit pas attendre. Dès le lendemain matin, il quitta la région (par train à la gare de Danville) « pour une direction inconnue »⁵⁶. Ce jour-là, un nouveau gérant responsable de toutes les opérations industrielles de la *Canadian Johns-Manville Co.* d'Asbestos fut nommé⁵⁷.

Au sujet de la grève des mineurs de l'amiante d'Asbestos de 1937 et des incidents Bartleman et Shoemaker, l'abbé Louis-Philippe Camirand (1897-1959) aurait déclaré que le Conseil central « a endossé le mouvement syndical dans cette grève parce que celle-ci avait été bien conduite par les syndicats catholiques, mais les syndicats n'ont pas été mêlés heureusement aux deux incidents⁵⁸ que l'on a déplorés et nous n'avons eu qu'à nous féliciter de la conduite des syndiqués dans cette grève »⁵⁹.

Négociations

Le premier jour de grève (23 janvier), deux assemblées générales des syndiqués furent tenues dans la salle de l'Hôtel de ville d'Asbestos⁶⁰. Selon certaines estimations, environ 650 personnes assistèrent à ces assemblées⁶¹. Parmi les sujets discutés, il fut notamment question de la demande de retour au travail transmise le matin même depuis New York, par M. Williams⁶², un haut dirigeant de la compagnie *Johns-Manville*. Selon lui, à chaque jour de grève à la manufacture, la compagnie perdait 25 000 \$⁶³. Du côté des grévistes, pas question de reprendre le travail tant et aussi longtemps que MM. Williams et Shoemaker ne seraient pas à Asbestos pour régler le dossier.

⁵⁶ « Le gérant Shoemaker est chassé d'Asbestos par un groupe de grévistes, hier », *op. cit.*, p. 3. Dans *La Tribune* du 12 juin 1937, on mentionne que Clyde-Henry Shoemaker va bientôt partir pour la Russie soviétique où il prévoit séjourner six mois. On ne précise pas les motifs du départ. Le 11 juin 1937, un grand dîner en son honneur, dîner qui regroupait quelques amis, parents et officiers supérieurs de la *Johns-Manville*, fut organisé au château Frontenac (source : « Shoemaker part pour la Russie », dans *La Tribune* du 12 juin 1937, p. 5).

Du côté gouvernemental, le ministre du Travail du Québec, William Tremblay, aurait invité les officiers syndicaux d'Asbestos à déléguer des représentants pour participer à des rencontres de discussion à Québec. M. Williams était apparemment d'accord pour se rendre à Québec. D'après *Le Soleil*, cette invitation du ministre du Travail fut majoritairement refusée par les grévistes. Ces

⁵⁷ Homer-Karl Sherry n'était pas inconnu à Asbestos puisqu'il occupait depuis un certain temps le poste de surintendant de la mine Jeffrey.

⁵⁸ Les incidents Bartleman et Shoemaker témoignent tangiblement des tensions qui existaient alors entre les officiers de la *Canadian Johns-Manville* d'Asbestos et les travailleurs. Que les grévistes (non-syndiqués et syndiqués) en viennent à exiger et à obtenir le renvoi du gérant et du policier et responsable de l'embauche, est un événement révélateur et significatif. Que les aumôniers catholiques aient désapprouvé ces incidents désagréables, on ne peut vraiment pas en douter. Reste que les incidents en question ont eu lieu et que les résultats souhaités ont été obtenus.

⁵⁹ « Protestation des syndicats catholiques », dans *La Tribune* du 9 février 1937, p. 3.

⁶⁰ L'Hôtel de ville d'Asbestos construit en 1935-1936 était situé sur la rue Bourbeau (cette rue n'existe plus aujourd'hui suite à l'expansion du puits minier).

⁶¹ « L'hon. W. Tremblay demande aux grévistes d'Asbestos de reprendre le travail », dans *La Tribune* du 25 janvier 1937, p. 3.

⁶² Dans les années 1930 et 1940, un vice-président de la *Johns-Manville Corporation* de New York se nommait S. A. Williams. Dans *La Presse*, *La Tribune* et *Le Soleil*, on parle plutôt de F. A. Williams, gérant général de la compagnie. Fort probablement qu'il s'agit du même homme, même si une des initiales du prénom est différente. Peut-être une « erreur journalistique » aurait fait en sorte de transcrire un « F » au lieu d'un « S ». Dans une lettre du vice-président Williams de la compagnie *Johns-Manville* de New York au maire Philippe Roy, le 16 juin 1936, le nom de S. A. William est inscrit ainsi que sa signature. On apprend notamment dans cette lettre que S. A. Williams est déjà allé à Asbestos et qu'il sera nécessaire pour lui d'y retourner prochainement (Archives privées P. R.).

⁶³ « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », dans *La Tribune* du 26 janvier 1937, p. 7.

derniers préféraient que les négociations se poursuivent à Asbestos⁶⁴.

Après l'arrivée de MM. Shoemaker et Williams à Asbestos, des assemblées de négociations furent organisées à l'Hôtel Iroquois⁶⁵. Parmi les personnes qui participèrent à l'une et (ou) l'autre des assemblées des 27 et 28 janvier, on retrouvait le maire Philippe Roy⁶⁶, le député Albert Goudreau, les aumôniers Alfred Aubert et Georges Côté (CTCC), les « représentants de la compagnie » (MM. Williams et Shoemaker)⁶⁷, le délégué du ministère du Travail du Québec (P. Gosselin), le président (Oliva Cyr), le vice-président (Émile Laroche) et le secrétaire (Etienne Demers) du SNCAA, le procureur du syndicat (Me Charles Migneault) ainsi qu' Arthur Lockwood qui intervenait à titre d'interprète. Quelques heures avant la rencontre du 27 janvier, une cérémonie religieuse (messe spéciale et récitation de prières pour le succès des négociations) présidée par l'abbé Aubert rassembla plus de 900 personnes à l'église St-Aimé d'Asbestos⁶⁸. Le lendemain matin, une autre messe à laquelle assistèrent autant de personnes fut célébrée « pour implorer un règlement favorable » du conflit⁶⁹.

Pendant que les représentants de la compagnie, du syndicat, du gouvernement du Québec et de la ville d'Asbestos délibéraient

⁶⁴ « Un incident désagréable à Asbestos », dans *Le Soleil* du 27 janvier 1937, p. 1. Voir également : « Les grévistes veulent que les négociations se poursuivent à Asbestos », *op. cit.*, p. 3.

⁶⁵ « Les négociations sont commencées à Asbestos en vue d'un règlement », dans *La Tribune* du 28 janvier 1937, p. 3.

⁶⁶ Le 28 janvier 1937, l'abbé Pierre Gravel écrivait quelques mots à Philippe Roy pour l'encourager à continuer le combat en faveur des grévistes d'Asbestos : « Je vous suis de loin et vous félicite. Tenez ! C'est l'heure, ou jamais, d'obtenir ce que vous demandez » (source : Archives privées P. R.).

afin de trouver un terrain d'entente satisfaisant, les grévistes poursuivirent leur piquetage⁷⁰.

Réponse de l'employeur et fin du conflit

M. Williams qui, à la fin de l'assemblée du jeudi 28 janvier, avait « approuvé personnellement le nouveau contrat » de travail préparé par Me Charles Migneault sans avoir pour autant le « pouvoir [de le] signer au nom de la compagnie »⁷¹, aurait quitté Asbestos le jour même pour Montréal avant de retourner à New York où il résidait. De Montréal, il communiqua (par téléphone) avec Lewis H. Brown⁷², président de la *Johns-Manville Corporation*, pour l'informer du résultat des négociations et recommander l'acceptation des diverses clauses du contrat⁷³. Avant son départ d'Asbestos, M. Williams aurait « laissé entendre » qu'il reviendrait « parlementer » avec les grévistes le lundi suivant (1^{er} février) si jamais le projet de contrat présenté aux officiers et directeurs de la compagnie n'était pas approuvé⁷⁴.

Vers 17 h., le 29 janvier 1937, la décision de la haute direction de compagnie *Johns-Manville*

⁶⁷ « Reprise probable du travail lundi », dans *La Tribune* du 29 janvier 1937, p. 3.

⁶⁸ « Les négociations sont commencées à Asbestos en vue d'un règlement », *op. cit.*, p. 9. Voir également : « Messe spéciale dite pour les grévistes », dans *Le Soleil* du 28 janvier 1937, p. 15.

⁶⁹ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 11.

⁷⁰ « On continue de négocier à Asbestos », dans *Le Soleil* du 29 janvier 1937, p. 10.

⁷¹ « Reprise probable du travail lundi », *op. cit.*, p. 3.

⁷² « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5. C'est le même Lewis H. Brown qui était en poste lors de la grève de l'amiante de 1949.

⁷³ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5.

⁷⁴ « Reprise probable du travail lundi », *op. cit.*, p. 3.

était transmise (depuis New York) dans un télégramme de Lewis H. Brown au président du SNCAA, Oliva Cyr⁷⁵. Dans ce télégramme, le président de la compagnie annonçait notamment l'acceptation du projet de contrat de travail rédigé la veille ainsi que la nomination d'un nouveau gérant en remplacement de M. Shoemaker. Voici le texte (traduit de l'anglais) de ce télégramme tel que rapporté par *La Tribune* :

«Vu l'urgence de régler la grève à Asbestos, M. Williams a transmis aujourd'hui par téléphone, les taux et conditions des employés à Asbestos. M. Williams nous informe qu'il est entendu que les taux seront effectifs jusqu'au 31 décembre 1937. Les officiers et les directeurs de la compagnie ont approuvé les recommandations de M. Williams à l'effet que les taux et conditions mises par écrit par M. Migneault et M. Williams jeudi, seront en vigueur tout de suite le 30 janvier 1937 et resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1937. M. Sherry, surintendant de la mine a été nommé gérant pour toutes les opérations. Avec ce règlement, nous espérons que vous et votre organisation inciterez tous les hommes à être paisibles et que l'ordre sera maintenu de façon à ce que la propriété de la compagnie ne soit pas endommagée à Asbestos. De plus, il est entendu que les ouvriers retourneront à l'ouvrage aussitôt que le permettront les arrangements faits par les directeurs locaux de la compagnie»⁷⁶.

Le contrat de travail entre la *Canadian Johns-Manville Co.* et le *Syndicat National Catholique de l'Amiante d'Asbestos* approuvée le 30 janvier 1937 fut signée quelques jours plus tard. D'après ce contrat d'une durée de 11 mois (30 janvier au 31 décembre 1937)⁷⁷, l'employeur s'engageait notamment à embaucher de préférence et à compétence égale, des gens demeurant dans la municipalité d'Asbestos. L'employeur s'engageait également à rémunérer tous les employés concernés, et ce, sans discrimination aucune, selon une échelle salariale horaire établie en

fonction du poste occupé⁷⁸, et ce, dans tous les départements (mine, manufacture, métiers et moulins). Les salaires horaires allaient de 33 sous et demi à 60 sous. Un autre engagement important de l'employeur consistait à suspendre à chaque semaine touchée par l'entente, sauf dans les cas d'urgence, tout travail de production le dimanche. La semaine de travail régulière allait donc du lundi au samedi inclusivement. Autres gains : les grévistes ont obtenu « la reconnaissance officielle du Syndicat Catholique »⁷⁹ ainsi que la « reconnaissance d'un conseil d'atelier et d'un conseil d'arbitrage dans les cas de difficultés »⁸⁰. D'après *La Tribune*, « les grévistes ont obtenu tout ce qu'ils demandaient »⁸¹. Le retour au travail s'est effectué progressivement dès 30 janvier 1937⁸².

Selon Étienne Demers, à la fin de la grève de janvier 1937, 1 014 des quelque 1 200 employés de la *Canadian Johns-Manville Co.* d'Asbestos étaient membres du Syndicat National Catholique de l'Amiante⁸³.

⁷⁵ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ « Le contrat conclu entre patrons et ouvriers à Asbestos est rendu public », dans *La Tribune* du 9 février 1937, p. 3.

⁷⁸ Quelques exemples : cardeur : 0.37 \$, chauffeur de bouilloires : 0.40 \$, ferblantier : 0.40 \$, huileur du puits : 0.42 \$ (source : « Le contrat conclu entre patrons et ouvriers est rendu public », *op. cit.*, p. 3).

⁷⁹ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », dans *La Tribune* du 13 février 1937, p. 4.

⁸⁰ « Le Travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5.

⁸³ « Le contrat conclu entre patrons et ouvriers à Asbestos est rendu public », *op. cit.*, p. 3.

À l'Hôtel de ville d'Asbestos, en cette soirée du 29 janvier 1937, l'ambiance de l'assemblée présidée par Oliva Cyr était à la fête. D'après *La Tribune*, l'annonce de l'acceptation du contrat de travail par la compagnie fut « accueillie avec un enthousiasme indescriptible »⁸⁴.

*La joie était grande à Asbestos hier soir lorsque la nouvelle a été annoncée à l'Hôtel de ville, où les grévistes étaient réunis, par le maire Philippe Roy qui avait pris lui-même une part active au règlement du différend ouvrier qui a affecté pendant huit jours, 1200 travailleurs, soit toute la population d'Asbestos dont la subsistance dépend presque uniquement de cette industrie. Des centaines d'ouvriers se trouvaient dans la salle lorsque le maire Roy a fait part de l'heureuse nouvelle, et des applaudissements prolongés, des cris et des chants l'ont accueillie*⁸⁵.

Dans leurs discours, les orateurs⁸⁶ invités à cette assemblée ont « félicité les ouvriers de la façon dont ils avaient fait la grève et ils ont prêché la coopération et l'entente entre patrons et ouvriers »⁸⁷.

Le lendemain matin à l'église St-Aimé d'Asbestos, « des centaines d'ouvriers » se réunirent pour rendre grâce à Dieu⁸⁸. Ils assistèrent à « une messe pour remercier la Providence de son concours dans le règlement de la grève »⁸⁹.

Cette grève qui ne dura que quelques jours fit prendre concrètement conscience aux mineurs d'Asbestos de l'importance de demeurer unis et solidaires dans les moments difficiles. Elle contribua à faire réaliser que rien n'est jamais acquis et que l'engagement syndical représente, dans bien des cas, un moyen efficace pour obtenir des améliorations salariales et de meilleures conditions de travail. Pas la grève à tous prix mais la grève si elle devient nécessaire pour faire pression sur un employeur qui refuse la négociation, la bonne

entente et la transparence. Le dénouement heureux et rapide de la grève de l'amiante de 1937 a prouvé que le combat des mineurs d'Asbestos alors inspiré par la doctrine sociale de l'Église catholique a été victorieux et a donné des résultats tangibles. Douze ans plus tard, en 1949, dans un contexte social et syndical différent, beaucoup plus revendicateur, une autre grève de l'amiante, plus longue, plus connue, célèbre même dans l'histoire des relations de travail au Québec et au Canada, apportera, elle-aussi, après plusieurs mois de lutte, des résultats positifs qui deviendront de plus en plus perceptibles au fil des années.

Après plusieurs décennies d'amélioration des salaires et des conditions de travail viendra le choc brutal de la crise de l'amiante des années 1980 et 1990, crise qui engendrera de nombreuses pertes d'emplois et l'incertitude économique de plusieurs régions. Cette crise a fortement ébranlé une industrie jadis florissante dont l'avenir est devenu incertain. ■

⁸⁴ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 11

⁸⁵ « Le Travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 11.

⁸⁶ Parmi les orateurs, on retrouvait entre autres l'aumônier général de la CTCC, l'abbé Georges Côté, l'aumônier du SNCAA, l'abbé Alfred Aubert, le maire d'Asbestos, Philippe Roy, le député de Richmond, Albert Goudreau, le nouveau gérant des opérations minières d'Asbestos, Homer-K. Sherry, les surintendants R. S. Gardner et N. E. Nelson, le président (Oliva Cyr) et le secrétaire (Étienne Demers) du SNCAA (source : « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 11).

⁸⁷ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 11.

⁸⁸ La Providence.

⁸⁹ « Le travail reprend aujourd'hui », *op. cit.*, p. 5.



Mine d'amiante à Asbestos en 1940

«Les femmes accélèrent la machine de guerre» : le travail des femmes durant la Seconde Guerre mondiale dans *Le Monde ouvrier*¹

Élise Detellier

Étudiante à la maîtrise en histoire, Université de Montréal

La Seconde Guerre mondiale a entraîné de nombreux changements dans la société canadienne, en particulier en ce qui concerne le travail salarié des femmes. L'enrôlement des hommes dans le service militaire, combiné à la hausse de production dans les industries converties à l'effort de guerre, ont eu comme effet, entre autres, de causer un manque dans la main-d'oeuvre habituellement disponible. Très tôt, le gouvernement fédéral a dû trouver un moyen de combler ce manque en encourageant les femmes, célibataires et mariées, à travailler dans les industries. Les effets de la politique fédérale sur l'effort de guerre ont influé sur la composition de la main-d'oeuvre féminine, pendant et après la guerre.

travail salarié en usines, l'enrôlement dans l'armée et l'aide bénévole², a conditionné le contexte particulier de la période de l'après-guerre où, malgré le discours dominant sur l'image idéale de la femme au foyer, un nombre grandissant de femmes entre sur le marché du travail³. Comme le montre Lynn Weiner⁴, dans l'après-guerre, un plus grand nombre de femmes mariées exercent un travail salarié à l'extérieur du foyer, contrairement au début du siècle où les femmes célibataires constituaient la majorité des travailleuses sur le marché du travail. L'effet de la Seconde Guerre mondiale sur la participation des femmes au marché du travail salarié ainsi que la composition de la

La participation de nombreuses femmes à divers aspects de l'effort de guerre, tels le

¹ Cette recherche a d'abord été accomplie dans le cadre du cours HST6075, Histoire sociale du Québec, offert, à la session d'hiver 2002, par le Département d'histoire de l'Université de Montréal et donné par M. Jacques Rouillard, à qui j'adresse mes plus vifs remerciements pour ses commentaires par rapport à cet article. Une version courte de cette recherche a également été donnée lors du XI^e colloque annuel étudiant de l'Association des étudiant(e)s diplômé(e)s du Département d'histoire de l'Université de Montréal (AÉDDHUM) qui a eu lieu les 18 et 19 mars 2004.

² Concernant les différentes tâches effectuées par les femmes durant la Seconde Guerre mondiale, se référer à Ruth Roach Pierson, *Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale*, Ottawa, La Société historique du Canada (brochure historique no 37), 1983, p. 4-19.

³ Voir le Tableau 1, dans Francine Barry, *Le travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 7, où elle note que, entre 1941 et 1951, la main-d'oeuvre féminine a augmenté de 31,44 %.

⁴ L. Weiner, *From Working Girl to Working Women*, États-Unis, The University of North Carolina, 1985, p. 83-97.

main-d'oeuvre est incontestable. Cependant, les historiens l'interprètent différemment. Comme le résume Lynn Weiner, certains historiens, par exemple William Chafe, perçoivent la Seconde Guerre mondiale comme étant l'élément déclencheur d'une révolution sur le marché du travail puisque, pour la première fois, un grand nombre de femmes, célibataires et mariées, y entrent. D'autres historiens, telle Leila Rupp, diminuent cependant l'importance de cet impact en analysant le contexte de la Seconde guerre comme étant un facteur d'accélération d'un phénomène qui se serait produit de toute façon⁵.

Néanmoins, en histoire des femmes, la Seconde Guerre mondiale représente une période primordiale, non seulement parce que la composition de la main-d'oeuvre se modifie, mais également parce que les femmes sont amenées, entre autres, par leur travail salarié, à jouer un rôle social plus important dans la sphère publique. Plusieurs études ont donc été réalisées sur ce sujet. La majorité d'entre elles démontre que la société perçoit de manière négative le travail salarié des femmes, principalement celui des femmes mariées. En effet, comme l'attestent les travaux de Geneviève Auger et de Raymonde Lamothe, du Collectif Clio, et de Francine Barry, au Québec, de nombreux milieux, en particulier ceux dont les membres adhèrent à l'idéologie clérico-nationaliste, se sont vivement opposés à la « désertion » des femmes de leur foyer⁶. Dans « Plaidoyer pour la Canadienne », les arguments d'ordre médical, moral et religieux appuyant l'opposition au travail salarié des femmes sont clairement exposés⁷. Ce court texte note bien qu'il y a eu, durant la Seconde Guerre mondiale au Québec, une vive propagande visant à « sauvegarder » les rôles traditionnels de mères et d'épouses des femmes.

Cependant, comme Diane Forestell⁸ l'argue, en réponse à l'ouvrage de Ruth Roach Pierson, *They're Still Women After All*⁹, le mouvement d'opposition québécois au travail salarié des femmes doit être nuancé. D'une part, la contestation générale des Canadiens français à toutes les mesures élaborées par le gouvernement fédéral pour l'effort de guerre pourrait expliquer leur plus grande opposition au travail salarié des femmes, par rapport à celle des Canadiens anglais. D'autre part, le plus faible nombre de femmes canadiennes-françaises par rapport à celui des femmes canadiennes-anglaises désirant participer volontairement à l'effort de guerre pourrait s'expliquer par les réserves de beaucoup de Canadiens français à la participation canadienne au conflit mondial. Par ailleurs, ces explications confirment la perception négative qu'avait une bonne partie de la société québécoise concernant le travail salarié des femmes.

Néanmoins, de nombreuses femmes entrent dans les usines de guerre. En sachant que le travail de ces femmes est requis par le gouvernement et qu'il est nécessaire à la nation,

⁵ *Ibid.*, p. 94.

⁶ G. Auger et R. Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la Guerre, '39-'45*, Québec, Boréal Express, 1981, 232 p. ; Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Québec, Le jour, éditeur, 1992, p. 373-411 ; F. Barry, *op. cit.*, p. 43-50.

⁷ Alexandre Dugré, « Plaidoyer pour la Canadienne », *Le Messager canadien*, février 1943, p. 2-11.

⁸ D. G. Forestell, « The Necessity of Sacrifice for the Nation at War : Women's Labour Force Participation, 1939-1946 », *Histoire sociale-Social History*, vol. XXII, n° 44 (novembre 1989), p. 333-348.

⁹ R. R. Pierson, *They're Still Women After All : The Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 301 p.

comment ont réagi les syndicats québécois? Deux principales centrales syndicales sont présentes au Québec pendant les années 1940, la Confédération des travailleurs catholique (CTCC) qui représente les syndicats catholiques et la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) qui regroupent les syndicats internationaux au Québec. Quelques études ont été accomplies concernant la perception de la CTCC du travail salarié des femmes pendant la Seconde Guerre mondiale alors que peu d'études abordent ce sujet en lien avec la FPTQ ou les syndicats internationaux. Mona-Josée Gagnon, ainsi que Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, dans leurs analyses sur la CTCC, soulignent le manque de connaissances et de sensibilités de la CTCC par rapport à la nécessité économique du travail des femmes, tant pour la nation que pour les familles¹⁰. L'idéologie cléricalo-nationaliste domine le discours de la centrale tout le long de la Seconde guerre, même si quelques mesures sont adoptées pour améliorer les conditions de travail des femmes. L'ardeur avec laquelle la CTCC encourage les femmes à retourner au foyer après la guerre témoigne clairement de la situation temporaire que représentait le travail salarié féminin pendant le conflit. Durant la guerre, la CTCC adopte donc le discours de la majorité de la société québécoise concernant le travail salarié des femmes.

Toutefois, parallèlement à cette perception du travail salarié féminin rattachée à l'idéologie cléricalo-nationaliste, une autre, plus positive, peut être relevée dans le milieu syndical. Elle est diffusée dans le journal *Le Monde ouvrier* qui véhicule les idées des syndicats internationaux du Québec et, plus largement, de la FPTQ. Cette perception a cependant été peu étudiée. Mona-Josée Gagnon a abordé la question de façon plus ou moins détaillée dans un article traitant des revendications de la FPTQ de la Seconde guerre jusqu'au début des années 1970¹¹. Selon son

analyse, la FPTQ n'a commencé à se préoccuper de la question du travail salarié féminin qu'au cours des années 1960. Durant la Seconde guerre, la FPTQ est, selon Gagnon, restée indifférente face au débat portant sur le travail salarié des femmes, auquel la majorité s'opposait avec ardeur. Gagnon atteste que les quelques revendications demandées par la fédération concernant l'amélioration des conditions de travail des ouvrières dans les usines ont été accomplies dans le seul but de dénoncer le *cheap labour* que caractérise la main-d'oeuvre féminine, les bas salaires versés aux femmes représentant la principale source de concurrence pour la main-d'oeuvre masculine.

Ce présumé silence, ou indifférence, de la FPTQ au sujet de l'entrée de nombreuses femmes dans les usines est surprenant, d'autant plus que Christine Lemaire a démontré qu'au cours des années 1930 les syndicats internationaux se sont penchés sur les questions du travail salarié féminin et des rôles sociaux des femmes¹². En dépouillant le journal *Le Monde ouvrier* entre 1939 et 1945¹³, 158

¹⁰ M.-J. Gagnon, *Les femmes vues par le Québec des hommes. 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970*, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 111-140 ; N. Fahmy-Eid et L. Piché, *Si le travail m'était conté... autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN : quelques fragments d'histoire, 1921-1976*, Montréal, CSN, 1987, p. 49-54.

¹¹ M.-J. Gagnon, « Les femmes et le mouvement syndical » dans Marie Lavigne et Yolande Pinard, *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Québec, Boréal Express, 1983, p. 150-153.

¹² Christine Lemaire, « Les femmes dans *Le Monde ouvrier*, 1929-1937 », *Cahiers d'histoire*, vol. VI, n° 1 (automne 1985), p. 63-81.

¹³ L'année 1940 n'a pu être consultée. La seule copie trouvée est placée dans le dépôt de conservation de la Bibliothèque Nationale du Canada et ne peut être consultée que sous certaines conditions. Cependant, la majorité des articles qui traitent des femmes date de 1942-1945. Il est donc possible de cerner la perception des syndicats internationaux québécois du travail des femmes sans avoir consulté cette année.

articles, éditoriaux et entrefilets dont le sujet principal est lié au travail salarié des femmes ont été relevés et classés selon quatre thèmes principaux, soit le travail salarié des femmes dans les industries et les entreprises, la participation syndicale des femmes, l'adhésion du journal *Le Monde ouvrier* au discours féministe et le retour des femmes au foyer.

En se basant principalement sur cette source, il est possible de cerner la perception des syndicats internationaux du Québec et, d'une manière générale, de la FPTQ du travail salarié des femmes lors de la Seconde Guerre mondiale. En effet, fondé en 1916 par Gustave Francq, le journal *Le Monde ouvrier* représente un lieu de diffusion des idées des syndicats internationaux du Québec, incarnés principalement par le Congrès des Métiers et du Travail de Montréal (CMTM) et, naturellement, par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMTC). À partir de 1937, Gustave Francq revendique au CMTC la création de la FPTQ qui regrouperait les syndicats internationaux québécois afin qu'ils soient mieux représentés, tout en luttant principalement contre l'antisindicalisme de Duplessis et les idées corporatistes des syndicats catholiques. La FPTQ est fondée en 1938 et Gustave Francq y est nommé secrétaire-trésorier. En 1941, *Le Monde ouvrier* devient l'organe officiel de la FPTQ, Gustave Francq demeurant son directeur¹⁴. Même si la revue est prise en charge par la FPTQ, l'idéologie dominante demeure la même puisqu'elle continue de représenter les idées des syndicats internationaux, la FPTQ ayant comme but premier d'acheminer leurs revendications auprès du gouvernement du Québec¹⁵. Le journal *Le Monde ouvrier* paraît, pendant la Seconde Guerre mondiale, tous les samedis du mois et est tiré à environ 5 500 exemplaires. Il compte huit pages, dont quatre sont publiées en français et quatre, en anglais, ce qui permet au journal de rejoindre le plus de travailleurs possible.¹⁶

L'analyse des articles, des éditoriaux et des entrefilets relevés dans *Le Monde ouvrier* devrait permettre de voir que la période de la Seconde Guerre mondiale au Québec est caractérisée par une plus grande acceptation du travail salarié des femmes par les syndicats internationaux dans la mesure où ceux-ci ne remettent pas en question sa nécessité et ses avantages, dus à l'efficacité et aux habiletés des femmes au travail. De plus, selon le journal, dans les syndicats de même que sur la scène politique, les femmes doivent être considérées comme égales aux hommes, car elles ont démontré, en exerçant un travail salarié, qu'elles ont les mêmes capacités. Comme nous allons le voir, l'appui du journal au discours féministe de l'époque quant aux questions des allocations familiales et du droit de vote indique que, selon les syndicats internationaux, la société doit reconnaître l'importance des rôles joués par les femmes de même que celles-ci doivent y jouer des rôles plus importants. Toutefois, le discours du journal sur le retour des femmes au foyer témoigne du contexte spécifique que représente la Seconde Guerre mondiale quant à sa perception du travail des femmes.

¹⁴ Concernant les indications sur Gustave Francq, la FPTQ et l'historique du journal *Le Monde ouvrier*, se référer à Éric Leroux, *Gustave Francq, figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ*, Montréal, vlb éditeur, 2001, p. 142-150 ; Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 177-179.

¹⁵ Concernant l'idéologie de la FPTQ, se référer à Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q., 1940-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p. 126-130.

¹⁶ André Beaulieu, *et. al.*, *La presse québécoise des origines à nos jours. Tome cinquième, 1911-1919*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, p. 176-179.

Le travail salarié des femmes dans les usines et les entreprises

Durant la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont amenées à jouer de plus grands rôles dans la société canadienne. Dès les débuts de la guerre, certaines se rassemblent en organisations bénévoles pour apporter du soutien à l'effort de guerre. L'importance de ces groupes bénévoles est telle qu'en 1941 le gouvernement fédéral fonde la division des Services féminins bénévoles (SFB) du ministère des Services nationaux de guerre¹⁷. Les SFB ont comme principal mandat de coordonner les regroupements canadiens bénévoles en proposant les secteurs vers lesquels les femmes volontaires peuvent se diriger de même que les tâches qu'elles peuvent effectuer. Le bénévolat a été l'un des principaux soutiens que les femmes ont apporté à l'effort de guerre canadien, le travail ménager représentant le deuxième soutien principal. Dès les débuts de la guerre, les ménagères sont encouragées à participer à l'effort de guerre en luttant contre l'inflation, en aidant à résoudre la crise du logement et en recyclant leurs vêtements. Les ménagères sont donc fortement incitées, par exemple, à rationner les produits qu'elles utilisent, tels la nourriture ou le charbon, à épargner, à louer des chambres et à coudre leurs vêtements ainsi que ceux de leur famille¹⁸. En plus du travail bénévole et ménager, des femmes s'engagent dans l'armée canadienne. En 1941, la Force aérienne féminine auxiliaire du Canada et le Service féminin de l'Armée canadienne sont fondés. De même, en 1942, naît la Réserve féminine de la Marine royale du Canada¹⁹. Pendant la Seconde Guerre mondiale, environ 50 000 femmes canadiennes se sont engagées dans l'armée de l'air et de terre ainsi que dans la marine²⁰. Le contexte de la Seconde Guerre mondiale a donc permis aux femmes de participer à l'effort de guerre canadien, peu importe le type de travail qu'elles exercent.

Dans cet article, le travail bénévole et ménager, ainsi que le service militaire des femmes, bien que tous soient importants dans l'analyse du travail des femmes durant la Seconde Guerre mondiale, ne seront pas étudiés. Le peu d'articles abordant ces questions dans *Le Monde ouvrier* justifie ce choix²¹. Il serait faux toutefois de conclure que le peu d'articles traitant de ces aspects du travail des femmes relève d'une indifférence par rapport à la condition sociale des femmes durant le conflit. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, l'objectif premier de la FPTQ se définit comme étant la protection des travailleurs et des travailleuses syndiqués qui se trouvent principalement dans les industries et le domaine de la construction. Il devient alors compréhensible que la FPTQ et les syndicats internationaux n'accordent pas un intérêt majeur à la condition sociale des femmes bénévoles, ménagères et militaires.

Toutefois, le nombre d'articles relevés portant sur le travail salarié des femmes dans les industries et les entreprises permet d'analyser le discours diffusé dans *Le Monde ouvrier* à ce sujet. La très grande majorité des articles trouvés datent des années 1942 à 1945²². En 1942, le gouvernement fédéral met

¹⁷ R. R. Pierson, *Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 16.

¹⁸ G. Auger et R. Lamothe, op. cit., p. 53-94.

¹⁹ R. R. Pierson, *Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 5.

²⁰ *Ibid.*, p. 8.

²¹ Nous en avons relevé seulement 9.

²² Sur les 67 articles relevés, 57 datent de ces années. Il est à noter également que, sur ce nombre total, 36 articles traitent du travail salarié des femmes au Québec, le reste, soit 31, abordent le travail salarié des femmes sur la scène internationale. Sur les 36 articles traitant du Québec, 34 datent des années 1942 à 1945. Avant 1942, on trouve plus d'articles, soit 8 par rapport à 2, abordant le sujet du travail salarié des femmes dans une perspective internationale. Cela peut s'expliquer par le fait que, dès 1941, l'Angleterre prévoit instaurer la conscription du travail féminin (Jean-Baptiste Latremouille – alias Gustave Francq, « La conscription du travail féminin en Angleterre », *Le Monde ouvrier*, 22 mars 1941, p. 4.).

sur pied la division féminine du Service sélectif national, qui, dès le mois de septembre 1942, organise la première campagne de recrutement de la main-d'œuvre féminine. Celle-ci consiste à coordonner l'inscription de toutes les femmes canadiennes âgées de 20 à 24 ans afin de dresser un « inventaire » de la main-d'œuvre disponible pouvant être placée dans les industries nécessaires à l'effort de guerre²³. La campagne fédérale de recrutement de la main-d'œuvre féminine, qui débute en 1942, explique vraisemblablement l'accroissement du nombre de femmes exerçant un travail salarié dans les usines de même que la hausse du nombre d'articles traitant de ce sujet dans *Le Monde ouvrier*.

Le discours véhiculé dans le journal sur le travail salarié des femmes est ambigu. L'analyse des articles démontre que le journal l'accepte lorsqu'il est nécessaire au bien-être de la famille et à la production de guerre de la nation. Cependant, le journal tient également un discours où les rôles des femmes dans la société demeurent traditionnels, les rôles d'épouses et de mères primant sur tous les autres rôles sociaux que les femmes pourraient jouer.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des lois spéciales sont adoptées par le gouvernement fédéral pour faciliter l'embauche de main-d'œuvre féminine dans des secteurs d'emplois associés traditionnellement aux hommes, par exemple le travail dans les mines²⁴. Ces lois permettent aux femmes d'exercer des emplois auxquels, dans d'autres circonstances, elles n'auraient sans doute pas eu accès à cette époque. Parallèlement à ces lois favorisant le travail salarié des femmes, le ministère du Travail du Québec rédige également des articles spéciaux aux lois régissant le travail industriel, qui s'adressent aux femmes et aux enfants, comme l'interdiction de travailler entre 18 heures et 6 heures, sans permis²⁵. En exceptant les lois spéciales, le gouvernement considère donc davantage les femmes comme des enfants

que des adultes dans la mesure où elles sont légalement plus protégées que les hommes. Le journal adhère à cette image des femmes, qui définit différemment le statut des travailleurs en fonction de leur sexe, puisqu'il appuie les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provincial pour la protection des travailleuses.

D'ailleurs, un leader syndical s'oppose au travail des femmes si celui-ci présente un danger pour leur santé :

«Invité à adresser la parole, M. Demers [organisateur local pour le CMTC] en profita pour émettre l'idée de demander aux autorités fédérales la cessation du travail féminin dans les industries de guerre ou toutes autres industries où les femmes sont appelées à faire un travail dangereux et contraire à la santé. Cette opinion a réellement prévalu le local adoptant une résolution qui sera soumise au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada».²⁶

²³ R. R. Pierson, *Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 9-10.

²⁴ L'article, intitulé « Le travail féminin » et publié dans *Le Monde ouvrier* le 10 novembre 1945 (p. 4), rend bien compte de la situation temporaire que représentait pour le gouvernement fédéral l'envoi de main-d'œuvre féminine dans des secteurs d'emplois où seuls des hommes sont habituellement employés : alors que, par exemple, pendant la guerre les femmes avaient été autorisées à effectuer certaines tâches dans le travail minier, la fin de la guerre met fin aux autorisations spéciales, les femmes ne pouvant plus être embauchées par les compagnies minières.

²⁵ Pour connaître exactement les mesures adoptées par le ministère du Travail du Québec concernant les articles traitant des femmes et des enfants dans la *Loi des établissements industriels et commerçants*, ainsi que du travail des femmes et des enfants la nuit, on peut se référer à Edgar Rochette, « Travail des femmes et des garçons », *Le Monde ouvrier*, 3 juillet 1943, p. 1 ; « Le travail des femmes et des jeunes, la nuit », *Le Monde ouvrier*, 20 février 1943, p. 2.

²⁶ « Les peintres opposés au travail féminin dans les usines de guerre et autres industries », *Le Monde ouvrier*, 26 juin 1943, p. 2.

Cette opposition au travail salarié des femmes selon certaines circonstances pouvant nuire à leur santé reflète l'idéologie clérico-nationaliste. De plus, de manière générale, la société s'inquiète davantage de la santé des ouvrières que de celle des ouvriers puisqu'elles représentent les mères de la nation. Dans *Le Monde ouvrier*, parmi les principaux arguments énoncés pour dénoncer le travail des femmes dans les industries, plusieurs sont en effet liés aux mauvaises conditions de travail qui rendent dangereux le travail des ouvrières :

«Travailler la nuit, à l'encontre des lois, onze heures et demie d'affilée dans les courants d'air, passer du surchauffé aux corridors froids humides, manier de la poudre aux émanations délétères et aux explosions agaçantes, porter des fardeaux lourds qui occasionnent des chutes d'estomac, respirer la poussière, l'odeur du caoutchouc, du tabac, de la poudre, du mercure, de la peinture à l'huile de banane, des substances chimiques fécondes en brûlures, c'est dans le programme».²⁷

Quelques entrefilets parus dans *Le Monde ouvrier* reprennent également l'argument propagé par l'idéologie clérico-nationaliste selon lequel les mères de famille ne doivent pas exercer un travail salarié puisque celui-ci nuit à l'éducation qu'elles donnent aux enfants. En délaissant leur rôle de mères, ces femmes sont responsables de la hausse du taux de délinquance juvénile : « Le juge Fraser a attribué l'accroissement des tendances au crime chez les jeunes au fait que les mères de famille sont employés [sic] dans les usines de guerre et que, par conséquent, elles ne peuvent exercer sur leurs enfants toute la surveillance requise.²⁸ ». Toutefois, ces dénonciations du travail salarié des mères de famille prennent la forme de comptes rendus des diverses opinions de la société à l'égard du travail féminin, ce qui suppose qu'elles ne reflètent pas nécessairement la position du journal²⁹.

Cependant, l'éditorial du journaliste Robert Hachette démontre clairement que le

discours des clérico-nationalistes influence le discours du journal³⁰. Il insiste en effet sur l'importance du rôle des femmes dans les foyers : « Il importe également que la femme mariée ne mette pas les pieds dans la fabrique, afin de rester la digne compagne de l'homme, le guide maternel pouvant choyer les enfants, en un mot, qu'elle soit le ressort même du bien-être de la classe ouvrière.³¹ ». De même, il s'oppose au travail des femmes célibataires, car le travail industriel représente un obstacle au mariage en procurant à la femme une indépendance économique : « La femme gagnant un bon salaire, ayant toute sa liberté d'action, pouvant se procurer les toilettes et le luxe, ne se soucie guère de se mettre sous la domination d'un mari.³² ».

Toutefois, tout en dénonçant les effets néfastes du travail salarié des femmes sur la famille, Robert Hachette l'accepte, car il est nécessaire : « Sans vouloir en rien désirer diminuer notre effort de guerre en désapprouvant le travail féminin qui est parfois nécessaire, il faut tenir compte que nombre de femmes sont dans l'industrie, non parce qu'elles le désirent, mais poussées par la nécessité.³³ ». De même, il ne conteste pas le

²⁷ Alexandre Dugré, *loc. cit.*, p. 3-4.

²⁸ « Quand les mères sont à l'usine », *Le Monde ouvrier*, 16 octobre 1943, p. 2.

³⁰ Voir également « La mère, au foyer », *Le Monde ouvrier*, 5 février 1944, p. 4 ; « Le travail des femmes », *Le Monde ouvrier*, 15 janvier 1944, p. 2.

³¹ R. Hachette, « La femme dans l'industrie », *Le Monde ouvrier*, 11 juillet 1942, p. 1 et 4. Il est à noter qu'il s'agit du seul éditorial relevé qui porte sur le travail des femmes dans les industries. Des parties de cet éditorial ont déjà été publiées le 14 juin 1930 dans *Le Monde ouvrier* (voir C. Lemaire, *loc. cit.*, p. 70.). Robert Hachette l'a cependant adapté au contexte de la Seconde Guerre mondiale. Il s'est sans doute également résigné à accepter le travail salarié des femmes puisque ses attaques contre ce dernier sont beaucoup plus nuancées qu'elles ne l'étaient dans les années 1930 (*Ibid.*, p. 71.).

³¹ R. Hachette, *loc. cit.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

fait que les femmes doivent avoir les mêmes droits que les hommes : « Nous reconnaissons que la femme doit avoir les mêmes droits que l'homme : droit de voter, droit de représenter ses compatriotes dans les assemblées délibérantes; droit de travailler; droit de se sacrifier; droit même de mourir pour les siens.³⁴ ». De plus, tout en rappelant que la place de la femme demeure, lorsque cela est possible, au foyer, Robert Hachette se rattache en partie au discours du journal portant sur l'importance de la participation syndicale des femmes : « La main-d'œuvre féminine a toujours été tenue dans un état d'infériorité et elle fut toujours sujette à une exploitation éhontée d'une multitude de patrons. L'ouvrière est souvent soumise à un régime indigne de notre civilisation. [...] L'organisation ouvrière, soit dit en passant, leur rendrait de grands services [...]»³⁵ ». Nous analyserons plus en détail, dans la deuxième partie de cet article, le discours sur la participation syndicale des femmes. Nous pouvons cependant déjà noter qu'il est plus libéral que celui sur le travail salarié féminin.

L'éditorial de Robert Hachette représente bien l'ambiguïté du discours des syndicats internationaux. En effet, sans se détacher entièrement de l'idéologie clérical-nationaliste qui s'oppose ouvertement et avec ardeur au travail féminin, le journal nuance son discours sur le travail féminin en le dénonçant, tout en l'acceptant lorsqu'il est nécessaire. Le grand nombre d'articles, favorables au travail féminin, parus dans *Le Monde ouvrier* le démontre³⁶.

« Les femmes accélèrent la machine de guerre³⁷ » représente un bon exemple d'article où la participation des femmes à l'effort de guerre canadien n'est pas remise en question. Au contraire, leur désir de participer est félicité : « A mesure que les exigences de la guerre absorbent une plus forte proportion de notre capital humain, les femmes acceptent

de porter une part grandissante du fardeau de l'effort de guerre canadien.³⁸ ». De même, les avantages qu'elles retirent de leur travail en industries ainsi que les secteurs d'emplois qu'elles occupent sont exposés de manière positive :

«Les usines de guerre forment aussi les femmes dans leurs écoles, apprenant divers métiers à nombre d'ouvrières sans expérience, ou augmentant la compétence de celles déjà formées et qui travaillent.

L'emploi de la main-d'œuvre féminine n'est pas restreint à quelques usines de guerre spécialisées. Les femmes travaillent à la fabrication des armes, explosifs, instruments, navires, denrées alimentaires, de tout ce qui est nécessaire pour la guerre».³⁹

D'ailleurs, plusieurs articles traitent de l'entrée des femmes dans divers domaines de l'industrie, tels le travail dans les mines et au chemin de fer, où elles n'avaient pas accès avant la guerre. C'est avec une agréable surprise que l'on s'aperçoit des habiletés des femmes : « Les vétérans du rail s'étonnent de voir avec quelle maestria les nouvelles employées polissent les « pullmans » et vérifient les roues des wagons. Elles sont si habiles, ont déclaré des officiels de la compagnie, que nous sommes prêts à en employer autant qu'il faudra.⁴⁰ ». Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont donc amenées à exercer des emplois habituellement associés aux hommes, qu'elles

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Nous en avons relevé 19 sur les 36 traitant du Québec.

³⁷ « Les femmes accélèrent la machine de guerre », *Le Monde ouvrier*, 30 janvier 1930, p. 5.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ « Une nouvelle sphère pour les femmes », *Le Monde ouvrier*, 29 août 1942, p. 5.

effectuent, dans la majorité des cas, avec la même efficacité.

De plus, dans les comptes rendus concernant le nombre de femmes se trouvant dans les industries parus dans *Le Monde ouvrier*, on ne dénonce pas le nombre grandissant de femmes exerçant un travail salarié. Au contraire, on relève les conséquences positives que cela a entraîné, en spécifiant que les femmes peuvent effectuer la très grande majorité des tâches, mais qu'elles se démarquent par certaines de leurs aptitudes, associées à la féminité⁴¹ : « [...] elles ont fini par remplir toutes les tâches, sauf celles qui exigent une force exceptionnelle. Elles ont fini par surmonter les préjugés contre leur emploi, témoigne [sic] de leur maîtrise dans les opérations qui demandent la délicatesse du toucher et la patience, la précision.⁴² ». En fait, dès les débuts de la guerre, les syndicats internationaux comprennent que l'entrée de nombreuses femmes dans les industries entraînera une situation irréversible à laquelle il serait futile de s'opposer puisque les femmes y acquièrent une formation et une expérience équivalentes à celles des hommes, montrant ainsi leurs capacités et leurs habiletés : « It is by no means the view of the Minister of Labour, nor indeed of the Trade Unions, that women are to be treated merely as substitute labour. Women are being trained to take on work normally allotted to men. Here are some facts recorded in one of the Ministry's publication showing the silent revolution in progress [...]»⁴³.

Dans les articles traitant du travail salarié des femmes sur la scène internationale, en particulier aux États-Unis et en Angleterre, l'attitude face au travail féminin est également positive. En effet, l'importance accordée au travail salarié féminin en Angleterre est relevée : « A stupendous mobilisation of women is now in progress. The general obligation of national service lies on women on practically the same terms as men.⁴⁴ ». Aux États-Unis, on apprécie également la participation des femmes à l'effort de guerre en les félicitant de leur travail. Par exemple, un correspondant du journal en visite

aux États-Unis indique, en se référant au travail de couture et de camouflage accompli par des femmes, que « Il faut toutes sortes de besognes pour gagner cette guerre; et comme les femmes sont utiles à des emplois aussi extraordinaires!⁴⁵ ». Des exemples sont également donnés dans lesquels sont décrites les capacités démontrées par les femmes en emploi : « Les ouvrières de cette usine ont de 25 à 40 ans. Toutes sont d'excellentes mécaniciennes, aptes à tous les travaux d'entretien et de réparation. La plupart n'avaient jamais travaillé hors de chez elles avant d'entrer dans cette usine.⁴⁶ ».

Ces comptes rendus du travail salarié des femmes dans d'autres pays encouragent les Canadiennes à participer à l'effort de guerre. En effet, le travail des femmes dans les nations alliées est synonyme de lutte pour la liberté :

Ce rendement diminue parce que des années d'enrégimentement, de tension nerveuse, de surmenage, de changements continuels dans leur condition sociale ont abruti les Allemandes. [...] Les femmes des autres peuples savent cela. Elles se rendent compte que la production des Nations unies doit augmenter aussi vite que diminue celle de l'Allemagne et de ses contrées esclaves. C'est ainsi, avec la collaboration des femmes libres, que nous gagnerons la guerre.⁴⁷

⁴¹ Au sujet des aptitudes de travail « féminines », voir J. Sangster, *Earning Respect. The Lives of Working Women in Small-Town Ontario, 1920-1960*, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press, 1995, en particulier le chap. 3, « Packing Muffets for a Living : Working Out the Gendered Division of Labour », p. 50-82.

⁴² « 1,075,000 femmes dans l'industrie en 1943 », *Le Monde ouvrier*, 12 mai 1945, p. 3.

⁴³ « Women War Workers Make Good », *Le Monde ouvrier*, 2 août 1941, p. 7.

⁴⁴ « Women in the War Factories », *Le Monde ouvrier*, 10 janvier 1942, p. 7.

⁴⁵ « Curieux métiers féminins », *Le Monde ouvrier*, 6 juin 1942, p. 3.

⁴⁶ « Des femmes font marcher une usine australienne », *Le Monde ouvrier*, 30 décembre 1944, p. 5.

⁴⁷ « Les femmes en Allemagne », *Le Monde ouvrier*, 21 mars 1942, p. 5.

Dans les nations alliées, le travail salarié des femmes est d'ailleurs apprécié, car il lutte contre le fascisme : « On peut alors voir cette merveille d'une grande démocratie dont toutes les femmes travaillent volontairement à des besognes de guerre qu'elles ne connaissaient point voilà seulement un an. On peut les voir ne reculer devant aucun sacrifice pour aider à leurs hommes à vaincre le système cherchant à réduire le monde entier en esclavage.⁴⁸ ».

Ainsi, le discours du journal sur le travail salarié des femmes est ambigu et contradictoire. Même si plusieurs articles sont favorables au travail salarié des femmes, l'exposé de certaines des raisons justifiant l'opposition d'une grande partie de la société québécoise au travail salarié féminin suppose que le journal et, on peut le penser, la FPTQ, se rattachent, du moins en partie, à l'idéologie clérico-nationaliste. De même, le contexte particulier de la Seconde Guerre mondiale, définissant le travail féminin comme étant essentiel à la nation, influence sans doute le discours des syndicats puisque le journal accepte le travail féminin lorsqu'il est nécessaire. Néanmoins, l'opposition au travail salarié des femmes est faible dans *Le Monde ouvrier*. De manière générale, on peut dire que les syndicats internationaux l'acceptent, car les femmes ont démontré leur capacité en tant que bonnes travailleuses. D'ailleurs, le discours diffusé dans *Le Monde ouvrier* sur la participation syndicale des femmes confirme cette attitude.

La participation syndicale des femmes

Le discours dans le journal par rapport à la participation syndicale des femmes est positif. En effet, tout le long de la Seconde Guerre mondiale, les syndicats internationaux tentent de convaincre les femmes de les rejoindre. Au Québec, avant le mois de février 1944, durant lequel le premier ministre Godbout instaure la *Loi des relations ouvrières*, les ouvriers et ouvrières devaient adhérer

volontairement à un syndicat pour pouvoir bénéficier des avantages gagnés lors des négociations avec les employeurs. La *Loi des relations ouvrières* permet, entre autres, aux syndicats de représenter tous les ouvriers et ouvrières que la négociation concerne⁴⁹. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les syndicats internationaux doivent donc démontrer aux travailleurs et aux travailleuses la nécessité d'être membre.

Dans les années 1930, les arguments élaborés par les syndicats internationaux pour favoriser la participation syndicale des femmes se résumaient principalement à démontrer les conséquences qu'entraînait le versement de bas salaires aux femmes sur ceux des hommes⁵⁰. Durant la Seconde Guerre mondiale, par contre, ils tentent de démontrer que l'adhésion des femmes aux syndicats marque la première étape vers la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes. La hausse du travail féminin durant la Seconde guerre est sans doute la cause de ce changement d'attitude quant à l'importance de la syndicalisation des femmes.

En effet, pour la première fois, des femmes peuvent faire partie de syndicats où elles n'avaient pas accès avant la guerre : « [...] the International Boilermakers Union declared themselves in favor of admitting women into their organization.⁵¹ ». De même, elles peuvent dorénavant participer à des réunions syndicales où elles étaient exclues : « Pour la première fois dans l'histoire de la Loge Sainte-Marie 234 des wagonniers des usines Angus, des femmes ont été admises, au cours de la réunion

⁴⁸ « Les femmes et la guerre », *Le Monde ouvrier*, 3 janvier 1942, p. 5.

⁴⁹ J. Rouillard, *op. cit.*, p. 251.

⁵⁰ C. Lemaire, *loc. cit.*, p. 79.

⁵¹ « Women Now Admitted To Ranks of Boilermakers », *Le Monde ouvrier*, 26 septembre 1942, p. 6.

⁵² « Femmes admises dans la Loge Sainte-Marie », *Le Monde ouvrier*, 18 juillet 1942, p. 2.

mensuelle de la Loge.⁵² ». Des syndicats formés uniquement de femmes sont également fondés : « Three Rivers enjoys the distinction of being the first city in Canada to boast of a union made up entirely of women workers employed in a foundry.⁵³ ». Le travail salarié féminin lors de la guerre semble donc avoir eu comme effet de favoriser la participation syndicale des femmes.

Des exemples exposant des cas où les femmes ont bénéficié de l'appui de syndicats pour améliorer leurs conditions de travail ou leur salaire sont d'ailleurs fréquents : « Les filles de la reliure, au nombre de 50, résolurent que le temps était propice pour elles de demander une augmentation de salaires et décidèrent de joindre l'union et, quelques semaines plus tard, elles obtinrent 50 cents de l'heure et des conditions de travail supérieures à celles sous lesquelles elles travaillaient avant de faire partie de l'Union.⁵⁴ ». Des exemples comme celui cité ci-dessus encouragent les femmes à se joindre aux syndicats, car elles peuvent y voir un désir des syndicats internationaux d'améliorer leurs conditions de travail.

La déclaration du Conseil national du Travail le 15 mars 1944 sur l'obligation pour les employeurs d'appliquer le principe « À travail égal, salaire égal⁵⁵ » constitue l'instauration officielle d'une revendication prônée par les syndicats internationaux depuis au moins les années 1930⁵⁶. Cependant, comme le démontrent Christine Lemaire et Mona-Josée Gagnon, cette revendication sur le versement, peu importe le sexe, de salaires égaux pour le même travail effectué ne vise pas principalement à améliorer les conditions de travail des femmes, mais à mettre fin à la concurrence entre les mains-d'œuvre féminine et masculine⁵⁷. Recevant de plus bas salaires, les femmes pouvaient en effet être avantagées par rapport aux hommes au moment de l'embauche. La citation ci-après confirme d'ailleurs l'analyse de Christine Lemaire et de

Mona-Josée Gagnon : « Comme les employeurs aiment à louer l'efficacité du travail féminin, qu'ils rémunèrent ordinairement à un taux inférieur à celui des hommes, il est à présumer qu'ils ne changeront pas leur opinion maintenant qu'ils seront obligés de payer salaire égal pour travail égal.⁵⁸ ». Sur un ton ironique, le journaliste souligne clairement que l'application du principe « À travail égal, salaire égal » vise d'abord la protection des travailleurs masculins.

Toutefois, les arguments énoncés par *Le Monde Ouvrier* pour encourager l'adhésion des femmes aux syndicats ne sont pas tous de nature à garantir la protection des travailleurs masculins. Au contraire, la majorité des arguments vise à accorder une importance plus grande aux rôles joués par les femmes dans les syndicats et milieux de travail. Devenir membre d'un syndicat est en effet l'un des seuls moyens dont disposent les femmes pour sortir de leur état de soumission à l'égard des employeurs :

« On l'y exploite parce qu'on la sait passive, entraînée à la résignation chronique par une éducation démodée et c'est ainsi qu'elle est victime d'injustices [...] Ceci s'applique à l'ouvrière isolée, non membre d'une union ouvrière.⁵⁹ ».

De plus, selon le journal, en faisant partie d'un syndicat les femmes deviennent égales aux

⁵³ « Women Foundry Workers Form Union », *Le Monde ouvrier*, 5 juin 1943, p. 8.

⁵⁴ « Les filles de la reliure adhèrent à l'Union des relieurs, local 91 », *Le Monde ouvrier*, 25 septembre 1943, p. 4.

⁵⁵ « Salaire égal pour hommes et femmes », *Le Monde ouvrier*, 18 mars 1944, p. 4.

⁵⁶ C. Lemaire, *loc. cit.*, p. 78.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 78 ; M.-J. Gagnon, « Les femmes et le mouvement syndical », *loc. cit.*, p. 151.

⁵⁸ « Salaire égal pour hommes et femmes », *loc. cit.*

⁵⁹ Pierre Ponce, « La femme au travail », *Le Monde ouvrier*, 3 janvier 1942, p. 4.

hommes puisqu'elles y ont les mêmes droits et les mêmes devoirs :

« Car si, dans le cadre de l'union, elles ont les mêmes devoirs syndicaux que les hommes, il va de soi qu'elles ont aussi des droits identiques et qu'elles peuvent et doivent faire valoir ces droits en tout temps [...]»⁶⁰ ».

Selon le journal, dorénavant, dans les syndicats, les femmes ne doivent plus être traitées comme étant inférieures aux hommes. Elles ont démontré qu'elles pouvaient accomplir le même travail que les hommes, ce qui signifie que les travailleuses devraient jouer les mêmes rôles que les travailleurs dans les syndicats :

«La femme ayant ainsi conquis de haute lutte son compagnonnage social, nous devons, nous autres hommes, l'inviter dans nos comités directeurs, solliciter ses conseils, prendre ses avis, profiter des dons magnifiques dont la nature l'a dotée, la considérer comme une sœur et non plus comme une petite fille qu'il faut conduire par la main et protéger contre les courants d'air!

«La femme étant, depuis un certain temps, un facteur industriel important, il convient de l'inviter à s'asseoir à la table autour de laquelle se discutent et se décident toutes les questions se rattachant au métier qu'elle exerce»⁶¹.

Les femmes ne doivent plus être considérées comme des êtres inférieurs aux hommes, ce qui est, selon Bernard Rose, un signe de civilisation puisqu'il s'agit du reflet de la pensée démocratique : « The Women in Nazi and pre-Nazi Germany were looked upon as man's inferior. The Japs likewise treat their women as creatures who must obey every wish of their lord and master. Nations of this kind are not civilized. »⁶² ». Toujours selon ce journaliste, les femmes doivent s'organiser afin de se faire respecter dans la société. En effet, c'est grâce à l'égalité dans les syndicats que les femmes réussiront à obtenir l'égalité dans

toutes les sphères de la société : « It must however again be emphasized that only in the degree that women do organize will they earn the respect and get the co-operation from their fellow-citizens of the other sex. »⁶³ ».

Contrairement aux arguments présentés dans les années 1930 pour favoriser l'adhésion des femmes au mouvement syndical, pendant la Seconde Guerre mondiale, *Le Monde Ouvrier* et, plus largement, la FPTQ attestent que, après avoir montré leurs habiletés en exerçant un travail salarié, les femmes doivent joindre les syndicats afin que la société reconnaisse l'importance de leurs rôles. Le discours des syndicats internationaux sur la participation syndicale des femmes est donc plus libéral que celui sur le travail salarié des femmes. En n'abordant que très rarement les rôles des femmes dans les familles, le discours sur leur syndicalisation ne traite pas des conséquences néfastes qu'entraîne le travail salarié féminin sur la famille, contrairement aux clérico-nationalistes. Cet élément démontre bien qu'une fois les femmes entrées dans l'industrie, les syndicats internationaux ne s'opposent plus à leur travail puisqu'ils tiennent un discours visant à encourager leur adhésion.

L'adhésion du journal *Le Monde ouvrier* au discours féministe

L'adhésion du journal au discours féministe de l'époque concernant les questions du droit de vote des femmes et des allocations familiales témoigne du soutien donné aux

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ « La femme comme facteur industriel », *Le Monde ouvrier*, 8 septembre 1945, p. 3.

⁶² B. Rose, « Women Must Play Their Part », *Le Monde ouvrier*, 15 septembre 1945, p. 6.

⁶³ *Ibid.*

femmes dans leur lutte pour l'obtention de droits et de libertés par les syndicats internationaux et, de manière générale, la FPTQ. En 1940, les femmes obtiennent le droit de vote dans la province de Québec. Dans *Le Monde ouvrier*, peu d'articles ont été relevés à ce sujet. Toutefois, un éditorial de Gustave Francq réclamant le droit de vote des femmes le plus rapidement possible démontre clairement la position du journal par rapport à cette question⁶⁴. Gustave Francq étant un porte-parole crédible de la vision des syndicats internationaux et de la FPTQ, l'analyse de son éditorial peut donc donner une bonne idée de leur perception du rôle des femmes dans le domaine politique.

Gustave Francq trouve regrettable que l'on ne reconnaisse pas au Québec le droit de vote des femmes alors qu'au niveau fédéral et dans les autres provinces canadiennes, elles l'ont déjà obtenu : « [...] d'aider nos femmes du Québec à humaniser, si l'on peut dire, leur statut politique, et à leur reconnaître le droit qu'ont déjà leurs compagnes des autres provinces du pays.⁶⁵ ». De même, il s'oppose vivement aux arguments énoncés qui rejettent le droit de vote des femmes, les qualifiant entre autres de « puérils en soi ». Il termine son éditorial en s'indignant devant le fait que des femmes comme Thérèse Casgrain et Idola Saint-Jean peuvent être directrices de grandes compagnies, mais ne sont pas considérées comme assez matures pour voter : « C'est à la fois inadmissible et suprêmement ridicule.⁶⁶ ».

La vive réaction de Gustave Francq devant le fait que les femmes n'ont pas le droit de vote au Québec témoigne sans doute que *Le Monde ouvrier*, pendant la Seconde Guerre mondiale, est en faveur d'une plus grande participation des femmes dans le domaine politique. En adoptant le discours féministe de l'époque sur le droit de vote des femmes au Québec, Gustave Francq montre également qu'il considère que les femmes ont les capacités d'exprimer une opinion politique, au même titre que les hommes.

La question des allocations familiales représente un sujet qui a été abordé par certaines féministes de l'époque. Thérèse

Casgrain et Laure Hurteau, par exemple, réclament le paiement d'une pension de base destinée à toutes les mères. En 1945, le premier ministre Mackenzie King met sur pied le programme des allocations familiales. Cependant, contrairement aux autres provinces canadiennes, les chèques au Québec sont émis au nom des pères. Pour les féministes, en particulier Thérèse Casgrain, il est primordial que les mères reçoivent le chèque à leur nom, car il représente un moyen de reconnaître officieusement leur travail ménager et leur importance dans l'éducation des enfants. La campagne féministe, menée principalement par Thérèse Casgrain, réussit à faire changer la décision prise et les chèques d'allocations familiales au Québec sont finalement émis aux mères⁶⁷.

La question des allocations familiales est largement abordée dans *Le Monde ouvrier*. En effet, entre le mois de mars 1944 et juillet 1945, six éditoriaux signés Socius, alias Gustave Francq, paraissent au sujet des allocations familiales, en plus des autres articles et entrefilets. Tous sont en faveur du programme des allocations familiales, ce qui distingue les syndicats internationaux québécois de ceux des autres provinces canadiennes, majoritairement en désaccord. Dans la majorité de ses éditoriaux, Gustave Francq expose les raisons pour lesquelles il est en accord avec cette politique gouvernementale en démontrant le bénéfice que « l'ouvrier », chef d'une famille nombreuse et gagnant un petit salaire, y retire malgré la taxe sur le revenu qui accompagne le droit aux allocations familiales.

En ce qui concerne le paiement des allocations familiales aux mères de famille plutôt qu'aux pères, Gustave Francq n'en parle que dans un de ses éditoriaux⁶⁸. Il demande que

⁶⁴ Socius – alias G. Francq, « Aurons-nous le vote des femmes dans le Québec? », *Le Monde ouvrier*, 11 novembre 1939, p. 4.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Collectif Clio, *op. cit.*, p. 389 et 392.

⁶⁸ Socius – alias G. Francq, « Les allocations familiales », *Le Monde ouvrier*, p. 1 et 4.

les chèques soient faits au nom des mères, comme dans les autres provinces canadiennes. Pour lui, le Québec ne devrait pas encore faire bande à part au sujet d'une politique gouvernementale. Il indique également les rôles des mères dans les foyers et dans l'éducation des enfants, qui justifient leur droit aux allocations familiales : « On dit que la mère est l'ange du foyer, prouvons-lui donc en respectant ses droits au lieu de la mettre sur le même pied que les criminels et les imbéciles.⁶⁹ ». De même, il s'indigne que les mères québécoises ne pourraient pas avoir les mêmes droits que les autres mères canadiennes.

Concernant la question des allocations familiales, Gustave Francq appuie donc les demandes féministes. Toutefois, l'importance qu'il accorde à montrer les bienfaits de l'allocation pour les pères de famille démontre que, pour lui, la question des allocations familiales doit viser d'abord le bien-être de la classe ouvrière, avant la reconnaissance officieuse du droit des femmes québécoises de gérer le montant d'argent remis aux familles par l'entremise des allocations familiales.

Le retour des femmes au foyer

Au Québec, au cours de la guerre, même si un mouvement d'opposition au travail salarié des femmes est organisé, on se résigne tout de même à l'accepter de façon temporaire. Dès la fin de la guerre, les femmes sont cependant fortement encouragées à regagner leur foyer afin de laisser les hommes revenus de guerre reprendre leur emploi, ainsi que de remplir adéquatement leurs rôles « naturels » de mères et d'épouses, délaissés au cours de la guerre⁷⁰. Les acquisitions que les femmes ont réalisées semblent, à la fin de la guerre, futiles. Selon Ruth Roach Pierson, la Seconde Guerre mondiale n'a d'ailleurs amené des changements dans le statut social des femmes que d'une façon temporaire⁷¹. Il devient donc intéressant, à la suite de notre analyse sur le discours de

l'organe de la FPTQ du travail salarié des femmes et de leur participation syndicale, d'examiner sa position concernant le retour des femmes au foyer. Cela indiquera si le contexte de la Seconde guerre a influencé de façon temporaire ou permanente son discours.

Le Monde ouvrier est conscient que le travail féminin pendant la guerre a entraîné des changements dans la perception que la société devrait avoir de la main-d'œuvre féminine. En effet, comme le souligne ce journaliste : « La guerre a établi le fait qu'il n'y a pas de grandes différences entre l'habileté vocationnelle [sic] des hommes et des femmes.⁷² ». De plus, le journal reconnaît qu'une grande partie de la main-d'œuvre féminine engagée pendant la guerre ne pourra pas retourner au foyer à cause de raisons économiques : « Most of the women in the postwar labor market will have no choice. They will be there because of economic need.⁷³ ».

Dans l'après-guerre, les femmes désirant travailler doivent en avoir la possibilité : « [...] that women workers of all kinds, married or single, should have the right to choose their own work [...]»⁷⁴. Le journal s'oppose au retour massif des femmes à leur foyer, car ce serait ne pas reconnaître le travail qu'elles ont accompli au cours de la guerre de même que les habiletés qu'elles ont démontrées : « [...] that many women, now working for the first time, will feel a sense of frustration if they do not have the opportunity to exercise their new skills and abilities.⁷⁵ ». Dans l'après-

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Collectif Clio, *op. cit.*, p. 400-401.

⁷¹ R. R. Pierson, *Les Canadiennes et la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 21-30.

⁷² « Le travail féminin dans l'après-guerre », *Le Monde ouvrier*, 17 février 1945, p. 2.

⁷³ « Women Workers... A Challenge », *Le Monde ouvrier*, 13 janvier 1945, p. 5.

⁷⁴ « The Position of Women in Canada After the War », *Le Monde ouvrier*, 19 août 1944, p. 5.

⁷⁵ *Ibid.*

guerre, les syndicats internationaux préconisent donc de laisser le choix aux femmes de ce qu'elles veulent faire.

Étant ainsi conscient de la nécessité économique du travail salarié féminin dans les familles, *Le Monde ouvrier* favorise l'élaboration d'un programme sur le travail salarié dans l'après-guerre, qui tienne compte de la réalité économique des familles ouvrières : « A realistic postwar program must assume that a majority of women now working want jobs after the war... If we can provide jobs for them now, there is no reason why we cannot do so in the postwar with the maximum utilization of our resources.⁷⁶ ». Le journal n'appuie donc pas totalement le retour des travailleuses dans les foyers, comme l'ont fait la CTCC et les clérico-nationalistes au Québec. Plutôt, il demande que les femmes puissent trouver leur place sur le marché du travail.

Toutefois, cette place ne peut être comparée à celle que les femmes occupaient au cours de la guerre. Bien que nécessaire, leur travail ne peut être caractérisé comme étant plus important que celui des hommes qui, de retour de la guerre, reprennent les principaux emplois dans les usines : « On ne pourra garder toutes les ouvrières des usines après la guerre [...] »⁷⁷. Les femmes sont donc, comme avant la guerre, considérées comme une source de main-d'œuvre secondaire, les hommes ayant repris leur rôle de pourvoyeur principal des familles.

De plus, les emplois des femmes dans l'après-guerre ne doivent plus être de même nature que ceux qu'elles occupaient pendant la guerre. Dans l'après-guerre, les femmes sont encouragées à occuper des emplois « féminins » : « Four types of training for household work are recommended [...] continuation course enabling experienced workers to specialize in certain lines, such as household management, hotel and café work,

invalid and child care.⁷⁸ ». *Le Monde ouvrier*, sans favoriser le retour massif des femmes au foyer, préconise donc la réorientation du travail salarié des femmes vers des secteurs d'emplois liés à leur nature féminine.

Le discours des syndicats internationaux à travers *Le Monde ouvrier* sur le travail salarié des femmes, leur participation syndicale et leur retour au foyer, ainsi que l'adhésion au discours féministe de l'époque a permis de voir que le discours clérico-nationaliste, dominant à l'époque au Québec et s'opposant au travail salarié des femmes, n'est que partiellement présent dans celui des syndicats internationaux et de la FPTQ. La faible présence de l'idéologie clérico-nationaliste dans leur discours indique l'attitude positive de ceux-ci envers une participation plus grande des femmes sur le marché du travail.

Le discours diffusé dans le journal sur la participation syndicale des femmes démontre clairement qu'il reconnaît leur efficacité et leurs habiletés dans l'exercice d'emplois rémunérés en usines, au même titre que les hommes. Devenir membre d'un syndicat constitue d'ailleurs la reconnaissance de l'égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail, premier pas vers l'égalité sociale complète. L'appui des syndicats internationaux à la lutte des féministes pour le droit de vote des femmes au Québec démontre qu'ils reconnaissent en effet l'égalité entre les hommes et les femmes dans d'autres domaines que ceux liés au travail salarié. Par ailleurs, leur appui aux revendications féministes sur la question des

⁷⁶ « Women Wish to Work », *Le Monde ouvrier*, 11 novembre 1944, p. 6.

⁷⁷ « Le travail féminin dans l'après-guerre », *loc. cit.*

⁷⁸ « The Position of Women in Canada After the War », *loc. cit.*

allocations familiales atteste leur opposition à une partie des idées propagées par les cléricona-nationalistes, ceux-ci demandant que les chèques soient émis aux pères de famille.

Cependant, leur discours sur le retour des femmes au foyer laisse penser que leurs prises de position sur le travail des femmes résultent du contexte particulier de la Seconde Guerre mondiale. Dès la fin de la guerre, même si on avait reconnu les habiletés des femmes à exercer le même travail que les hommes, les femmes sont en effet encouragées à occuper des emplois liés à leur nature féminine. Cette position indique bien que les syndicats internationaux reconnaissent une différence sociale entre les hommes et les femmes. Leur

attitude envers la place des femmes sur le marché du travail après la guerre suppose également un retour, dans la période de l'après-guerre, vers un discours plus traditionnel sur le travail salarié des femmes. Comme l'a montré Lemaire, dans les années 1930, l'image des femmes dans *Le Monde ouvrier* reflétait en effet un discours traditionnel et conservateur, si l'on excepte les incursions libérales d'Idola Saint-Jean et de Julien Saint-Michel, pseudonyme utilisé par Èva Circé-Côté. Les changements qu'a entraînés la Seconde Guerre mondiale dans le discours des syndicats internationaux du travail salarié des femmes n'auront-ils été que momentanés? ■



Travailleuses durant la seconde guerre mondiale

Le syndicalisme dans le commerce de l'alimentation : le cas de la grève chez Steinberg en 1975

Caroline Durand

Le secteur tertiaire privé est réputé pour son faible militantisme syndical. Cependant, cela ne veut pas dire que l'action syndicale soit totalement absente de ce type d'emploi. Nous nous intéressons ici au cas de la grève des employés des magasins Steinberg de 1975. Il ne s'agit pas d'une grève exceptionnelle par sa durée ou par le nombre d'employés qui y furent impliqués, mais ses caractéristiques en font un épisode intéressant de l'histoire syndicale québécoise: elle se déroule dans le commerce de l'alimentation, qui emploie plusieurs personnes, souvent des femmes et des jeunes, dont beaucoup travaillent à temps partiel. Il s'agit donc d'une grève intéressante car elle concerne des catégories de travailleurs qui ne peuvent que rarement recourir à ce moyen de pression. La compagnie Steinberg présente également certaines particularités au niveau de son organisation qui la distinguent du monde de l'alimentation tel qu'il est actuellement. Les grandes chaînes d'alimentation d'aujourd'hui fonctionnent toutes avec un système de franchises : toutes les épicerie et les supermarchés ont un propriétaire distinct, qui paie pour obtenir sa franchise. En 1975, la compagnie Steinberg n'était pas structurée ainsi et tous les magasins avaient le même patron : Sam Steinberg.

Pour bien comprendre la grève dont il sera question dans les pages suivantes, nous ferons d'abord un bref résumé de l'histoire de

la compagnie Steinberg. L'évolution du syndicalisme dans cette firme sera également abordée. Ensuite, nous parlerons de certains événements et des éléments de conjoncture qui influençaient le monde du travail en 1975 et qui ont eu un impact sur la grève des employés de Steinberg. Les revendications des travailleurs en 1975, la chronologie des événements et le dénouement du conflit seront évidemment expliqués plus longuement. Finalement, nous dirons quelques mots du traitement de cette grève dans les sources utilisées, soit les quotidiens *La Presse* et *The Gazette* du 15 novembre au 15 décembre 1975¹.

Une petite histoire de la compagnie Steinberg

Les Steinberg étaient une famille d'immigrants juifs hongrois, qui arrivent à Montréal en 1911, comme beaucoup d'autres juifs de l'Europe de l'Est². Peu de temps après leur arrivée, les époux Steinberg se séparent et

¹ Soulignons au passage que les sources sur l'histoire de Steinberg sont très limitées car le siège social de la compagnie a été détruit par un incendie en 1983.

² Toutes les informations sur l'histoire de la famille Steinberg et de leurs magasins sont tirées de l'ouvrage de Peter HADEKEL et Ann Bibbon. *Steinberg. Le démantèlement d'un empire familial*, Libre expression, Montréal, 1990, 348 pages.

pour subvenir aux besoins de sa famille Ida Steinberg ouvre une petite épicerie sur le boulevard Saint-Laurent, en 1917. Les enfants aident évidemment leur mère et travaillent au magasin, dont ils hériteront. Samuel Steinberg est celui qui deviendra plus tard le dirigeant de l'affaire familiale, quoique ses frères participent aussi à sa gestion. Le commerce s'agrandit d'abord au rythme des besoins de la famille : dès la fin des années 1920, les Steinberg possèdent trois magasins. Dans les années 1930, Steinberg profite de la crise et du terrain perdu par ses concurrents pour prendre de l'expansion. En 1939, la compagnie possède 15 magasins et les agrandit souvent. La guerre rend les épiceries Steinberg encore plus populaires, car on y suit la politique gouvernementale des prix à la lettre alors qu'ailleurs, les commerçants augmentent les prix. Durant les années 1940, Samuel Steinberg commence à acheter des terrains immobiliers, ce qui s'avèrera une opération fructueuse qui lui permettra de construire les centres commerciaux qui abriteront ses commerces. C'est vers cette époque que les magasins commencent à se moderniser et prennent une forme semblable à celle qu'on retrouve partout actuellement, où les clients parcourent des allées pour se servir eux-mêmes avec des paniers.

Les années 1950 sont l'âge d'or de Steinberg, qui détient la plus grande partie du marché de l'alimentation à Montréal. Dans certaines villes de la province, on adresse même des requêtes pour demander l'ouverture d'un magasin. La compagnie se développe à un rythme d'enfer et les centres commerciaux se multiplient. On met également sur pied un programme de récompenses pour fidéliser la clientèle : les fameux timbres Pinky. Dans les années 1960, la compagnie veut se diversifier en ouvrant des magasins à rayon et lance les « Miracle Mart ». Cependant, Steinberg obtient beaucoup moins de succès avec ses grands

magasins que dans le domaine de l'alimentation. On achète aussi une chaîne de petits restaurants rapides, « Pik-Nik », des pharmacies, une raffinerie de sucre, une minoterie et une boulangerie. Steinberg tente également sa chance hors du Québec en ouvrant des magasins en Ontario et il tente même de percer le marché français. Cependant, l'expérience française est un échec et les magasins ontariens éprouvent des difficultés à affronter le marché de cette province.

L'expansion se poursuit durant les années 1970, mais la concurrence se fait plus féroce. Dominion Stores demeure un gros joueur dans le domaine de l'alimentation, mais de nouveaux compétiteurs font leur arrivée sur le marché québécois : Loblaws, qui existe depuis longtemps ailleurs au Canada, réalise des percées au Québec, alors que de nouvelles bannières naissent, comme Métro. En 1978, Sam Steinberg s'éteint. La mort du dirigeant de la compagnie cause plusieurs problèmes à la direction car sa succession était mal préparée et les tensions sont nombreuses entre les membres de la famille Steinberg et certains cadres professionnels recrutés ailleurs que dans la famille. Sans entrer dans les détails, disons simplement que la division gagne les membres de la famille, les quatre filles de Sam Steinberg ne s'entendant pas sur l'avenir de l'entreprise. On prend donc la décision de vendre la compagnie familiale.

Lors de la vente, le Premier ministre Robert Bourassa et plusieurs autres personnages influent exercent des pressions pour que la compagnie soit cédée à des intérêts de la province. Le 23 août 1989, l'entreprise est démantelée : Michel Gaucher s'est porté acquéreur des magasins, avec l'aide financière de la Caisse de dépôts et de placement du Québec, qui prend pour sa part le contrôle total des biens immobiliers de Steinberg. Cependant, la nouvelle entreprise constituée uniquement

des magasins se trouve affaiblie par la perte des bien immobiliers, qui constituaient une base solide qui permettait de rendre les magasins plus rentables en permettant de réaliser des économies de loyer substantielles. Fragilisés par ce démantèlement et par la perte de parts du marché de l'alimentation depuis la venue de nouveaux joueurs, les magasins Steinberg ne survivent pas à cette transaction et ferment leurs portes peu après.

Le syndicalisme chez Steinberg

Sam Steinberg avait une vision paternaliste des relations entre la compagnie et les employés. On le décrit comme un patron parfois dur et exigeant, mais éprouvant de la considération et de la sympathie envers ses employés. Projeter une image de bon patron semble également important : la compagnie organise pour ses employés un pique-nique annuel le dimanche précédent la Fête du travail ainsi qu'une fête de Noël pour les enfants de ceux-ci à chaque année.

La compagnie crée elle-même l'Association pour la défense des employés de Steinberg³. Cette association domestique n'est pas un syndicat et ne disposait pas d'un réel pouvoir de négociation, toutes les augmentations de salaires et les conditions de travail étant décrétées unilatéralement par Sam Steinberg jusqu'en 1962. Les employés à temps partiel ne sont d'ailleurs pas couverts par cette association et n'ont pas les mêmes bénéfices que les employés à temps plein. C'est en 1962 qu'une première convention collective est écrite, comprenant une assurance-maladie, des indemnités et un régime de retraite. Steinberg se targue alors d'offrir à ses employés les meilleures conditions de travail et les meilleurs salaires du monde de l'alimentation.

Cette association n'était alors affiliée à aucune centrale syndicale ni reliée au Congrès

du travail du Canada. 1965 marque donc un tournant dans l'histoire syndicale de Steinberg, les employés demandant des hausses de salaire, un bonus de Noël et quelques congés supplémentaires pour la Saint-Jean Baptiste et le temps des fêtes. Les travailleurs et travailleuses de Steinberg désiraient en fait obtenir des conditions semblables à ceux du principal concurrent de la chaîne, Dominion Stores. Les employés de Dominion Stores étaient pour leur part regroupés au sein de l'Association internationale des travailleurs du commerce de détail. Les gens de chez Steinberg désirent aussi se joindre à cette association et y parviendront en 1969.

Ils déclenchent en 1965 une première grève, mais son impact ne se fait pas vraiment sentir auprès de la clientèle car la compagnie compte suffisamment de personnel non syndiqué pour maintenir les magasins ouverts : le personnel de gestion des magasins, les employés de bureau et les employés à temps partiel ne font pas partie du syndicat. C'est avec l'intervention d'un médiateur qui permet de résoudre ce premier conflit de travail. Les employés à temps partiel seront désormais soumis au nouveau contrat et protégés par le syndicat. Sam Steinberg déclare ne pas garder de rancune envers les grévistes et pour prouver sa bonne foi, il se rend à une suggestion que lui fait l'avocat des syndiqués et rémunère les employés pour les jours de grève. Manifestement, Sam Steinberg voulait éviter que cette grève ne nuise à son image de bon patron.

À partir de 1969, les employés de Steinberg et de Dominion font donc partie de la même section locale de l'Union internationale

³ Peter HADEKEL et Ann Bibbon. *Steinberg. Le démantèlement d'un empire familial*, Libre expression, Montréal, 1990, 348 pages.

des employés de commerce, la section 500. Le militantisme augmente et les conflits sont plus fréquents. Du 5 au 13 décembre 1973 survient une grève importante, qui concerne cette fois-ci les employés des entrepôts de Steinberg. La situation s'envenime lorsque la compagnie demande à ses fournisseurs de livrer la marchandise directement aux magasins, ce qui lui permet de les garder ouverts durant la grève. Les grévistes dénoncent cette mesure et essaient de faire fermer les magasins par d'autres moyens, comme d'empêcher la livraison au magasin. Ils affirment également que Steinberg paie des fiers-à-bras pour les intimider, ce que la compagnie réfute en disant qu'elle n'a engagé que des gardiens de sécurité. Pour sa part, la compagnie accuse les grévistes d'intimidation à l'endroit des camionneurs qui effectuent des livraisons dans les magasins et des employés au travail aux mêmes endroits. Les grévistes sont aussi accusés de dommages à la propriété, et la compagnie demande à la cour une injonction pour les empêcher de continuer leurs manœuvres. Du côté des employés de magasins, les négociations pour le renouvellement de la convention collective sont houleuses, mais ces employés n'ont pas le droit de faire la grève car leur accréditation est contestée par Steinberg. Les négociations reprennent cependant le 14 décembre et une entente est finalement conclue entre les deux parties.

La grève du 26 novembre au 11 décembre 1975 est celle dont nous parlerons dans la prochaine partie de ce texte et concerne les employés de magasins. Ce conflit sera suivi d'un autre en 1978, qui regroupe des travailleurs de Montréal, Joliette, Sherbrooke et Québec. D'autres arrêts de travail ont lieu en 1983 et 1985. Dans tous les cas, l'enjeu principal est le salaire mais les avantages sociaux et les congés sont aussi l'objet des revendications.

À partir des 1980, les employés sont moins militants. La conjoncture économique générale y est certainement pour quelque chose car cette tendance touche tous les secteurs de la syndicalisation. Les difficultés vécues par Steinberg tant face à la concurrence (où les compagnies se structurent avec des franchises et où les employés ne sont donc pas syndiqués) qu'au niveau de la succession influencent aussi négativement l'action syndicale.

Contexte de la grève de 1975

L'économie des années 1970 est marquée par une forte inflation. En effet, de 1973 à 1975, l'indice d'augmentation des prix à la consommation fait des bonds successifs de 7.6, 10.8 et 10 %⁴. En 1975, le gouvernement Trudeau propose comme solution une loi anti-inflation temporaire, la loi C-73 (aussi connue comme le Plan Trudeau), qui est proposée le 16 octobre et adoptée le 3 décembre. Prévue pour trois ans, cette loi vise à contrôler l'augmentation des prix, ce qui semble être considéré comme une mesure positive par tout le monde, mais elle contrôle aussi les augmentations de salaires pour toutes les entreprises de 500 employés et plus, en limitant les augmentations à 10 % pour la première année d'application de la loi, à 8 % pour la seconde et à 6 % pour la troisième⁵. Évidemment, cette partie du plan a tout pour déplaire aux syndicats et son impact se fera sentir dans le cadre du conflit de travail chez Steinberg.

L'industrie de l'alimentation manifeste aussi sa volonté de lutter contre l'inflation par un gel des prix des produits non périssables.

⁴ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, des origines à nos jours, p. 440

⁵ Idem, p. 439.

Le 21 novembre, Steinberg et Dominion annoncent leur intention de geler les prix. Ils sont suivis par d'autres grandes chaînes qui opèrent des magasins non seulement au Québec, mais dans tout le Canada : le Groupe Oshawa, qui possède entre autres les bannières IGA et Boniprix, A&P, Sobey's, Woodward et Canada Safeway. Cependant, les journaux ne sont pas dupes : si ce gel des prix va effectivement profiter au public, il existait des ententes entre certains des grands de l'alimentation et leurs fournisseurs pour éviter que ces derniers n'augmentent leurs prix au cours de la période déterminée. De plus, ce gel des prix n'est prévu que pour une période de 60 à 90 jours, dépendamment des chaînes. Enfin, selon une étude effectuée par *La Presse* plus tôt en 1975, ce gel des prix n'affectera pas la plus grande part du « panier de la ménagère » : en moyenne, ce panier est de 119.23\$, et sur ce montant, 80\$ sont des produits périssables, non couverts par cette politique du gel des prix. Or, ce sont ces produits qui sont les plus sujets aux fluctuations. Cette opération est perçue comme une simple stratégie publicitaire qui permet de fidéliser et accroître la clientèle pour ensuite augmenter les profits par le jeu des prix. De plus, on fait le lien avec les menaces de grève qui planent alors autant sur Dominion que sur Steinberg et on voit dans ce gel des prix une tentative pour maximiser les profits et exercer de la pression sur les employés⁶. D'ailleurs, on affirme souvent dans les journaux que les augmentations de salaire sont la cause de la hausse des prix.

Le commerce de l'alimentation au Québec était alors dominé par quelques grandes chaînes. Steinberg comptait alors au total 139 magasins d'alimentation au Québec, dont 89 dans la région de Montréal. La compagnie est cependant moins présente en dehors de la province, avec 57 magasins en Ontario. Steinberg est talonné de près par Dominion, qui opère 110 magasins au Québec et 235 en

Ontario. A&P, une autre chaîne importante, possède 31 magasins au Québec et 135 en Ontario.

Ajoutons à cette mise en contexte quelques informations sur le salaire minimum de l'époque, afin de pouvoir comparer les salaires et les demandes des travailleurs de Steinberg. Le premier décembre 1975, le salaire minimum passe de 2.60\$ à 2.80\$ de l'heure, soit une augmentation de 7% qui donne 112\$ pour une semaine de travail de 40 heures. Comme aujourd'hui, plusieurs travailleurs du secteur tertiaire privé ne gagnent guère plus que le salaire minimum. Les centrales syndicales trouvent cependant cette hausse beaucoup trop faible et voudraient voir le salaire minimum atteindre 4\$ de l'heure. Les femmes et les travailleurs à temps partiel sont les principaux types de main d'œuvre qui touchent ce salaire. En 1975, ce fait sert encore parfois de justification lorsqu'on discute de la faible hausse du salaire minimum, car on affirme qu'il ne sert plus de salaire familial de base et qu'il concerne surtout des emplois temporaires⁷.

La grève de 1975

Si la grève des employés de Steinberg ne se démarque ni par sa durée, ni par le nombre de jours-ouvriers perdus, elle n'en mérite pas moins d'être raconté pour elle-même. Avant de faire le récit des événements liés à ce conflit de travail, expliquons les revendications des employés.

Le nombre d'employés impliqués dans ce conflit de travail tourne entre 5770 et 6000 (les deux chiffres sont cités dans les sources). Leur convention collective est expirée depuis le 20 septembre 1975 et les négociations avec

⁶ *La Presse*, 21 novembre 1975, p. C1.

⁷ *La Presse*, 20 novembre 1975.

l'employeur achoppent surtout sur le point des hausses salariales. Les employés demandent au départ une hausse de salaire de 30% pour un contrat de travail d'un an seulement et affirment ne vouloir qu'obtenir la parité avec leurs collègues de l'Ontario et les employés de la chaîne A&P du Québec⁸. Selon *The Gazette*, les employés exigent un contrat de 2 ans avec une augmentation salariale équivalente à une augmentation moyenne de 50\$ par semaine pour chaque année du contrat pour un employé à temps plein qui gagne entre 146\$ et 212\$ par semaine⁹. Cela donne entre 23 % et 34 % d'augmentation annuelle, des taux qui nous semblent aujourd'hui très élevés. Cependant, avec l'inflation galopante qui sévissait alors, les travailleurs croyaient sans doute que ces demandes étaient justifiées. On exige aussi que les employés à temps partiel obtiennent un salaire horaire équivalent à celui des employés à temps plein. En effet, ces employés constitueraient 60 % de la main-d'oeuvre chez Steinberg et ils gagneraient jusqu'à 1\$ de moins de l'heure que les employés à temps plein, leur salaire horaire moyen se situant entre 3\$ et 3.90\$ de l'heure¹⁰. Les employés demandent aussi des primes pour les heures de travail effectuées la nuit (entre 50 et 60 sous de l'heure de plus que le salaire horaire régulier), la semaine de travail de 36 heures et la clause de la vie chère. On veut aussi un boni de Noël et une prime de souper.

Pour sa part, la compagnie offre à ses employés un contrat de deux ans, avec des augmentations successives de 30\$ par semaine pour la première année et de 23\$ la seconde¹¹. Si on se base sur la même estimation que plus haut, soit des salaires hebdomadaires variant entre 146\$ et 212\$, on obtient des augmentations entre 14 % et 21 % pour la première année, et entre 11 % et 16 % pour la deuxième année, ce qui est encore supérieur à ce que permettait le projet de loi du gouvernement Trudeau. Pour les employés à temps partiel, on propose d'augmenter leur

salaire horaire de 0.75\$ la première année et de 0.57\$ la deuxième¹². Sur la prime de nuit, le boni de Noël et la prime de souper, les offres de la compagnie ne rencontrent pas non plus les attentes du syndicat, mais on ne trouve pas de précisions sur ces revendications dans nos sources.

Comme nous l'avons déjà dit, les employés de Steinberg sont membres du local 500 du syndicat des employés de commerce au détail, le même que les employés de Dominion Stores. Il est important de noter que durant la même période, les employés de Dominion négocient aussi le renouvellement de leur convention collective. Les conditions de travail, les salaires et les demandes syndicales sont les mêmes pour les deux chaînes. Le local 500 représente au total 13000 travailleuses et travailleurs. Cependant, Tom Kukovica, le président de ce syndicat, qui a joué un rôle important dans l'affiliation du syndicat au local 500, ne veut pas mêler les deux conflits; il préfère attendre que la grève soit terminée chez Steinberg avant d'en déclencher une chez Dominion.

Le 23 novembre, les employés doivent voter sur les propositions de la compagnie. L'assemblée compte 2278 employés et 94.8 % d'entre eux votent contre les propositions patronales. On prend aussi le pouls des employés au sujet de la grève, et 83.5 % sont en faveur d'un arrêt de travail. La menace ne fait pas broncher Sam Steinberg, qui déclare qu'il va suivre les consignes du gouvernement fédéral et que les employés n'auront pas d'augmentations supérieures à ce qui est offert. Il affirme d'ailleurs offrir le maximum permis

⁸ *The Gazette*, 21 novembre 1975, p.3.

⁹ *The Gazette*, 26 novembre 1975, p. 4.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ *The Gazette*, 1 décembre 1975, p. 3.

¹² *The Gazette*, 26 novembre 1975, p. 4.

par la loi. Devant cette impasse, la grève est déclenchée le jeudi 27 novembre.

Cependant, le débrayage des travailleurs de Steinberg n'a pas tout l'impact désiré par les employés, car dès le vendredi 28 novembre, la chaîne se montre en mesure d'ouvrir 19 de ses 89 magasins de la région montréalaise. Les cadres, les gestionnaires de la compagnie et les employés de bureau se rendent dans les magasins et on rapporte même que quelques employés syndiqués (entre 50 et 125 selon le moment de la grève) auraient déserté les rangs des grévistes pour retourner au travail. La compagnie fait d'ailleurs paraître à deux reprises de grandes publicités dans le quotidien *La Presse* (le 28 novembre et le premier décembre) pour annoncer à la clientèle quels sont les magasins qui sont ouverts. On en profite même pour dire que : « Tous les employés des magasins Steinberg qui désirent retourner au travail sont bienvenus. Ils n'ont qu'à contacter le gérant de leur magasin. ¹³»

La compagnie se permet également de publier dans *La Presse* et *The Gazette*, sur une pleine page de gauche, une annonce intitulée « Les offres de Steinberg », le 26 novembre, soit juste avant que la grève ne soit déclenchée. Nous reviendrons sur ce fait dans la partie suivante, mais disons simplement que la compagnie fait mention, avec plusieurs exemples à l'appui, des augmentations offertes à ses employés à temps partiel. On retrouve aussi une liste des avantages sociaux des employés, « qui reflètent bien le souci de la compagnie pour le bien-être de ses employés et de leurs familles. ¹⁴» De son côté, le porte-parole de la compagnie, J.J. Dessureault, tente de faire peur aux grévistes : *The Gazette* publie le 28 novembre une déclaration : « Retailers depend heavily on the Holiday season for their annual profits and our employees job security will be jeopardized if these strikes continue ¹⁵».

La grève aurait pu impliquer encore plus de travailleurs, car les employés des entrepôts et les camionneurs de la compagnie se prononçaient aussi sur le renouvellement de leur convention collective à la toute fin du mois de novembre. Toutefois, ces employés acceptent les offres patronales, 53 % des travailleurs se prononçant contre la grève¹⁶. Pour Tom Kukovica, le geste est déplorable, et avec raison : si les 2000 employés des entrepôts et les camionneurs avaient joint les employés de magasins, la grève aurait certainement eu beaucoup plus d'impact et la compagnie aurait éprouvé d'avantage de difficultés à garder des magasins ouverts.

Le premier décembre, Kukovica fait connaître au journaliste de *La Presse* une lettre remise par la compagnie à chaque employé en grève pour les inciter à retourner au travail. Cette lettre est qualifiée de provocation : elle est remise à chaque employé avec son chèque de paye et elle « rappelle aux syndiqués qu'ils ne peuvent pas perdre leur emploi s'ils se présentent au travail durant une grève légale. » Kukovica affirme aussi que la compagnie recourait à des manœuvres d'intimidation : des individus louches auraient proféré des menaces à des grévistes qui venaient de convaincre un camionneur de ne pas effectuer sa livraison à un magasin et les gérants téléphoneraient à leurs employés pour les inciter à franchir les piquets de grève¹⁷.

Le 4 décembre, les journaux annoncent donc que les employés de Steinberg demandent une injonction à la cour pour que cessent ces manœuvres de la compagnie contre les grévistes. Tom Kukovica affirme que la

¹³ *La Presse*, 1 décembre 1975, p. A6.

¹⁴ *La Presse*, 26 novembre 1975, p. A12.

¹⁵ *The Gazette*, 28 novembre 1975, p. 4.

¹⁶ *La Presse*, 1 décembre 1975, p. A3.

¹⁷ *Idem*.

compagnie provoque ses employés en grève en engageant des « fiers-à-bras », des agents de sécurité et même des lutteurs¹⁸! À ce moment-là, on parle carrément de menaces téléphoniques faites par les gérants à leurs employés. Selon le syndicat, le nombre de personnes sur les lignes de piquetage a considérablement diminué à cause de l'intimidation.¹⁹ Cette demande d'injonction a peut-être eu l'effet escompté, quoique les journaux n'en refassent plus mention pour la suite des événements.

Le 6 décembre, le président du Local 500 fait part de la décision des employés de reprendre les négociations avec la compagnie. Cette décision n'est certainement pas étrangère au fait que la loi C-73 a été votée quelques jours plus tôt ! Le 11 décembre, on annonce que la grève est terminée chez Steinberg et n'aura pas lieu chez Dominion. Le 10 décembre, les employés présents à l'assemblée ont voté à 1366 pour un retour au travail alors que 601 se sont prononcés contre. Cependant, si les employés décident de retourner au travail, les offres de la compagnie ne sont pas encore acceptées officiellement. Le syndicat demande également d'autres modifications à l'échelle salariale. Il faut dire que les offres patronales sont de toute manière supérieures à ce que la loi permettait et elles devaient être soumises à une commission fédérale d'arbitrage créée par la Commission de lutte à l'inflation.

On peut conclure que le règlement de ce conflit de travail est précipité par l'adoption du plan Trudeau, qui rend la poursuite de la grève inutile : Steinberg profite de la loi du gouvernement fédéral pour imposer son règlement. Dans les circonstances, on comprend que peu d'employés devaient vouloir courir le risque de poursuivre l'arrêt de travail.

La grève dans les médias étudiés

Si la grève chez Steinberg ne se distingue pas par un débat d'idées sur les droits des

travailleurs, il est intéressant de voir comment les deux journaux utilisés, *La Presse* et *The Gazette*, présentent la grève afin d'émettre certaines hypothèses sur l'opinion que le public pouvait avoir de ce conflit de travail.

D'abord, il est clair que la partie patronale est plus représentée que la partie syndicale dans ces quotidiens. On y retrouve les publicités déjà mentionnées, celles qui font état des offres de la compagnie, qui paraissent une fois dans chaque journal, et celles qui donnent une liste de magasins ouverts durant la grève, qui paraît deux fois, mais seulement dans *La Presse*. La compagnie jouit aussi de l'intérêt que lui procure sa décision de geler les prix de ses produits non périssables, juste avant le début de la grève. Cette stratégie lui vaut deux articles dans *The Gazette* et un autre dans *La Presse*. Steinberg fait aussi une campagne de publicité pour promouvoir ce gel des prix. Cette opération de marketing procure à la compagnie un article dans *La Presse* intitulé « La grève aura raison du gel des prix chez Steinberg », où il est question que la grève puisse empêcher les consommateurs de profiter du gel des prix²⁰.

Il est intéressant d'analyser un peu plus en détail la page « Les offres de Steinberg » parue dans les deux quotidiens dépouillés. La compagnie y dit qu'elle offre les meilleurs salaires dans le commerce de l'alimentation au Québec, et elle fait part de ce qu'elle propose à ses employés à temps plein : « une augmentation globale de 2756\$ pour chaque employé, au cours des deux prochaines années. ²¹ » La compagnie dit aussi espérer que les employés « prendront conscience de la situation de la compagnie, qu'ils reconnaîtront

¹⁸ *La Presse*, 4 décembre 1975, p. A 15.

¹⁹ *The Gazette*, 5 décembre 1975, p. 6.

²⁰ *La Presse*, 24 novembre 1975, p. A3.

²¹ *La Presse*, 26 novembre 1975, p. A 13.

que son offre est très raisonnable et qu'ils reconsidéreront leur décision de dimanche dernier».22 De plus, on présente cinq exemples de ce que donnent concrètement les offres de la compagnie pour divers employés à temps plein : caissière, commis, préposé au comptoir des viandes, découpeur de viandes, etc. On dresse aussi la liste des avantages sociaux détenus par les employés : les assurances pour les soins médicaux majeurs, pour les soins dentaires, un régime de retraite, des gratifications de Noël, et bien d'autres. On précise enfin que : « Tous ces avantages, à l'exception du régime de retraite, sont entièrement payés par la compagnie et représentent un montant supplémentaire minimum de 2000\$ par employé. »²³.

Soulignons que Steinberg utilise cette stratégie à plusieurs reprises : par exemple, le 4 décembre, on a aussi publié dans *La Presse* une pleine page portant le titre « La grève était-elle nécessaire ? ». On y compare les augmentations de salaires avec celle du coût de la vie ; on explique comment est utilisé l'argent dépensé par les clientes en soulignant le fait que sur 100\$, 10.83\$ sont versés aux employés en salaires et avantages sociaux tandis que la compagnie ne fait que 1.51\$ de profits. On explique également les offres patronales en s'appuyant sur un exemple et on conclut cette démonstration en disant : « Nous espérons que nos employés comprendront la position de la compagnie et qu'ils reviendront sur leur décision. »

Ces annonces montrent bien comment Steinberg cherche à se présenter comme une entreprise bienveillante pour ses employés, alors que les syndiqués y sont représentés comme la partie « pas raisonnable ». La répétition d'exemples où les salaires sont précisés (entre 11 752\$ par année et 13 780\$) vise aussi à faire comprendre aux lecteurs des journaux que les employés de Steinberg gagnent

de bons salaires pour le type d'emploi qu'ils occupent et que finalement, ils n'ont pas à se plaindre. Cependant, cette image que la compagnie projette d'elle-même et des conditions de ses employés est incomplète car la majorité d'entre eux travaillent à temps partiel. Le portrait dressé n'est donc pas très représentatif de la réalité des travailleuses et travailleurs de Steinberg. La compagnie cherche évidemment à se montrer sous son meilleur jour en sélectionnant les informations les plus positives.

Comme le font remarquer des personnes qui l'ont côtoyé de près, Sam Steinberg était un patron d'autant plus soucieux de préserver l'image de marque de son entreprise qu'elle a été parfois prise à partie. Dans les années 1940 et 1950, certains curés demandaient encore à leurs paroissiens de ne pas acheter chez les Juifs et, en 1970, les felquistes nommaient Steinberg parmi les grands patrons anglophones oppresseurs dans leur manifeste lu à la télévision. Pour gagner et conserver sa clientèle francophone, Steinberg a pris lui-même des cours de perfectionnement en français et il a demandé à ses cadres supérieurs de faire de même. Ses investissements dans quelques supermarchés en France visaient également à promouvoir sa francophilie²⁴. Il attachait donc de l'importance à donner au public une vision positive de son entreprise, surtout pendant le conflit de travail, afin que les consommateurs retournent faire leurs emplettes dans ses épiceries une fois la grève terminée.

De leur côté, les grévistes font aussi parler d'eux, mais ils ne jouissent pas de la même visibilité que la compagnie. On retrouve tout de même plusieurs articles qui traitent de la grève dans les deux journaux. Mais ils sont

²³ Idem.

²⁴ « *Qu'est-ce qui a tué Steinberg ?* » Productions Sovimage Inc., 1996, Mark Blandford, réalisateur.

généralement courts, et ceux où le syndicat dénonce la compagnie, ne concernent pas les conditions de travail, mais la conduite de la compagnie au cours de la grève. *La Presse* et *The Gazette* font donc paraître chacun un petit article sur l'injonction demandée contre la compagnie pour l'empêcher d'intimider les grévistes. Hormis la grève elle-même, c'est le seul article qui risque de ternir l'image de Steinberg auprès des consommatrices et des consommateurs.

Il est difficile d'évaluer l'impact de la représentation médiatique de la grève sur l'opinion publique, mais nous pouvons tout de même émettre des hypothèses. D'abord, il importe de souligner à nouveau que les années 1970 sont marquées par l'inflation. Les consommateurs en général voyaient certainement d'un œil favorable le gel des prix. En revanche, ils devaient avoir une certaine méfiance envers toute demande de hausse de salaire par les employés car elle risquait de se traduire par une augmentation des prix afin d'absorber ces coûts supplémentaires. Comme la compagnie veut être bien vue du public en annonçant le gel des prix et en maintenant ses magasins ouverts durant la grève, on peut penser qu'elle a probablement obtenu une bonne part de la sympathie du public. De plus, en étalant les bons salaires de ses employés à temps plein, la compagnie solidifie cette image positive et fait paraître ses employés sous un mauvais jour. Ces derniers passent peut-être pour des « enfants gâtés » qui ont des exigences trop élevées en ces temps où il faut tout faire pour réduire l'inflation. Les autres travailleurs du secteur tertiaire, qui devaient souvent se satisfaire du salaire minimum, devaient envier les conditions des employés de Steinberg et probablement que plusieurs d'entre eux considéraient leurs revendications exagérées.

Cependant, il faut rappeler que le mouvement syndical était opposé aux mesures du gouvernement Trudeau pour limiter les

hausse de salaires. La lutte des employés de Steinberg recevaient donc certainement l'appui de plusieurs employés syndiqués d'autres secteurs, qui craignaient de faire les frais de la lutte contre l'inflation. Mais il faut bien constater que même parmi les syndiqués, il y en a un bon nombre qui généralement n'appréciaient pas les hausses de prix, surtout pour un poste budgétaire aussi essentiel que l'alimentation! Les inconvénients provoqués par la grève devaient aussi causer un certain mécontentement dans le public surtout que les conflits de travail sont très fréquents dans les années 1970. Les gens devaient se sentir probablement exaspérés par toutes ces luttes syndicales.

Quoiqu'il soit difficile d'évaluer précisément le sentiment de la population à l'égard du conflit, on peut penser que l'appui du public se portait d'avantage du côté de la compagnie Steinberg que vers ses employés, quoique ces derniers ne devaient pas non plus être dépourvus de toute sympathie populaire.

De manière globale, nous pouvons constater que le syndicat chez Steinberg jouit d'un bon rapport de force car tous les magasins de cette bannière appartiennent au même propriétaire. Les 6000 employés syndiqués ont un bien meilleur rapport de force face à l'employeur que ceux de magasins d'alimentation concurrents comme Métro ou Provigo, qui opèrent avec des succursales affiliées où chaque propriétaire détient son magasin. Les employés de ce type de chaînes sont peu nombreux dans chaque magasin et ils ont du mal à se syndiquer. Ils jouissent donc de conditions de travail bien inférieures aux employés de Steinberg.

Par contre, la grève des employés de Steinberg de 1975 est survenue à un bien mauvais moment, soit pendant la crise

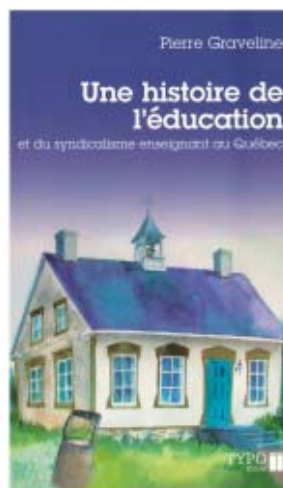
inflationniste des années 1970. Si leurs demandes d'augmentations de salaires peuvent nous sembler trop élevées et peut-être même déraisonnables, il ne faut pas oublier qu'elles étaient probablement réalistes et nécessaires pour compenser les effets de l'inflation. Leurs revendications ressemblent à celles de beaucoup d'autres syndiqués qui font la grève à la même époque pour conserver leur pouvoir d'achat et éviter de faire les frais de l'augmentation importante des prix.

Malheureusement pour les syndiqués de Steinberg, l'inflation qu'il cherche à compenser

par une augmentation de salaire est la raison même qui les empêchera d'obtenir ce qu'ils demandent. La loi anti-inflation votée par le gouvernement fédéral est venue leur couper les ailes en imposant des plafonds aux augmentations salariales. Pour beaucoup de syndiqués, ces limites imposées par le gouvernement Trudeau vont représenter la fin d'un cycle d'augmentation de leur salaire réel, les hausses salariales devenant par la suite soit égales, soit inférieures à la hausse du coût de la vie. ■

Graveline Pierre. *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec. Essai.*
Montréal, Typo, 2003. 195 p.

Marcel Lajeunesse
Université de Montréal



L'histoire de l'éducation que nous présente Pierre Graveline en huit chapitres et en moins de 200 pages est une réussite. Réussite par la qualité de la synthèse et réussite par les nuances du discours. L'originalité de cette autre histoire a trait à l'ajout du syndicalisme enseignant. Les luttes syndicales s'y retrouvent bien inscrites dans l'évolution de la société, et l'auteur fait la part égale entre les actions réussies et les échecs subis. Soixante-quatorze pages sont consacrées à la période allant de la Nouvelle-France à 1936, et un peu plus de 110 pages, aux années de 1936 à nos jours. Dans son propos, l'auteur affirme avec conviction que «l'histoire de l'éducation au Québec constitue le témoignage éloquent du rôle fondamental de l'éducation dans la vie d'un peuple».

Après la période de la Nouvelle-France, avec ses écoles primaires et son enseignement secondaire au Collège des Jésuites, la période qui suit la Conquête voit l'effondrement du système scolaire en place et la montée de l'analphabétisme, d'où le surnom de «chevaliers de la croix» donné, vers 1830, aux

francophones du Bas-Canada où à peine 13 000 sur 450 000 savaient alors lire et écrire. La période post-Conquête voit l'échec du projet du système scolaire couronné par une université en 1789, le nouvel échec, chez les francophones, de l'Institution royale pour l'avancement des sciences en 1801, les deux intéressantes tentatives d'établir un système d'écoles par la loi des fabriques (1824) et la loi des syndics (1829). L'auteur a raison de voir en celle des syndics, votée par la Chambre d'Assemblée, quatre ans avant la loi Guizot en France, une loi d'esprit et de conception modernes.

Après 1840, l'abondante législation scolaire vise l'alphabétisation de la population. Mais l'État, d'abord maître d'œuvre, doit composer avec une Église catholique dont le pouvoir s'impose à tous les niveaux du système scolaire. On peut dire que le premier compromis d'importance que l'Église a dû faire en éducation a lieu, en 1943, avec la loi sur l'école obligatoire.

L'auteur a écrit de belles pages sur les conditions difficiles de l'instituteur laïque francophone au 19^e et aussi au 20^e siècle, sur la naissance du syndicalisme enseignant avec Laure Gaudrault à La Malbaie, à l'évolution difficile de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC) à partir de 1945, à la célèbre grève de l'Alliance des instituteurs de Montréal en 1949.

Les mutations de la CIC retiennent l'intérêt: elle obtient la formule Rand pour ses membres, en 1959, sous le gouvernement Sauvé, se transforme, en 1967, en Corporation des enseignants du Québec (CEQ) non-confessionnelle, en Centrale de l'enseignement du Québec (1974), pour devenir, ces dernières années, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). On avait oublié que la CIC avait fait partie, en 1964, des groupes de pression qui s'étaient opposés à la création du ministère de l'Éducation. En 1965, avec l'arrivée de Raymond Laliberté à la présidence, la CIC, de corporatiste qu'elle était, se donna des orientations plus syndicales.

L'auteur est convaincant dans son récit des grandes réformes de l'éducation à partir de

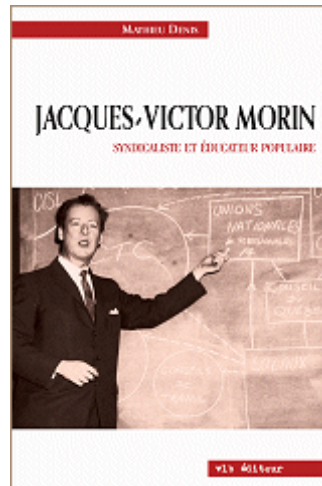
1960 et des exemples des changements survenus à la suite de la mise en place de nouvelles politiques. Par exemple, en 1960, seulement 14% des élèves inscrits en première année, terminaient leurs études secondaires; en 1980, on en était à 72%. L'inscription à l'université des jeunes adultes de la classe d'âge des 20-24 ans passe de 4% en 1960 à 12% en 1977.

Pour Graveline, l'analphabétisme fonctionnel, le décrochage scolaire et la revalorisation de l'école publique apparaissent comme les grands défis de l'époque contemporaine en éducation au Québec aux prises avec l'idéologie du néolibéralisme. L'auteur admet, tout de même, que «l'État québécois s'est alourdi, au fil des ans, d'une fiscalité imposante et de dérives technocratiques et bureaucratiques».

Les sources dont s'est servi Graveline sont suffisantes pour l'objectif qui était le sien; il aurait pu, toutefois, y ajouter Jean-Baptiste Meilleur et son *Mémorial de l'éducation* et Claude Galarneau et ses *Collèges classiques*. En définitive, ce livre est une synthèse réussie et une lecture agréable. ■

**Jacques-Victor Morin. *Syndicaliste et éducateur populaire*,
Montréal, vlb éditeur, 2003.
Mathieu Denis**

Éric Leroux
École de bibliothéconomie et des
sciences de l'information
Université de Montréal



Homme d'action doté de profondes convictions sociales et politiques, Jacques-Victor Morin nous raconte ici son cheminement, de son enrôlement dans l'armée au moment de la Deuxième Guerre mondiale à son travail d'éducateur populaire au Sénégal et au Ceylan (Sri Lanka) dans les années 1960, en passant par son engagement politique au sein de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF), de la Ligue d'action socialiste (LAS), du Rassemblement et du Parti social-démocrate (PSD) dans les années 1940 et 1950. Avec les Émile Boudreau, Michel Chartrand, Pierre Vadeboncoeur, Fernand Daoust et quelques autres, il fonde le Parti socialiste du Québec (PSQ) en octobre 1963, parti qui ne survivra que cinq ans. Nommé en 1968 secrétaire général associé de la Commission canadienne pour l'Unesco à Ottawa, Jacques-V. Morin occupera ce poste pendant 18 ans, avant de prendre sa retraite en 1986.

Syndicaliste de gauche, Jacques.-V. Morin a occupé, entre autres, le premier poste de secrétaire exécutif de la FUIQ au moment de sa fondation en 1952 : «À ce moment, la FUIQ constituait assurément la fédération syndicale la plus radicale du Québec et j'étais très fier d'en

faire partie», raconte-t-il (p. 34). En 1954, il faisait partie du comité chargé de rédiger le *Manifeste au peuple du Québec* qui se voulait une réponse véhémement aux attaques antisyndicales du gouvernement Duplessis et, du même coup, une prise de position en faveur du socialisme démocratique.

Acteur et témoin de son époque, Morin ne se contente pas de nous faire le récit de sa vie professionnelle, mais il dresse également un portrait intéressant et parfois émouvant de l'évolution du mouvement ouvrier au Québec à travers ses fusions (entre autres, celle de la FUIQ et de la FPTQ en 1957 qui aboutit à la création de la FTQ), ses grèves, ses principales revendications sociales et politiques, ainsi que ses personnages (il trouvait Roger Provost «démagogue et effronté, voire peu scrupuleux» (p. 100)). Il faut lire, par exemple, les pages abordant son passage au Syndicat des travailleurs unis des salaisons et denrées alimentaires (UPWA) où il raconte les conditions de travail éprouvantes des ouvrières et des ouvriers oeuvrant dans les abattoirs de la Pointe Saint-Charles à la fin des années 1950. Comme il le souligne lui-même, on se croirait à Chicago dans les abattoirs décrits par Upton Sinclair dans le désormais classique *The Jungle!*

Très critique à l'endroit des syndicats catholiques qu'il qualifie de syndicats de boutique, Morin reconnaît par ailleurs le travail d'organisation mené par les syndicats internationaux : «À cette époque où le capitalisme était nord-américain, les vrais syndicats, c'étaient ceux qui nous arrivaient des États-Unis, ou encore des syndicats canadiens, mais qui agissaient de bonne foi» (p. 93).

Le récit est enrichi de notes infrapaginales substantielles, d'un répertoire biographique et d'extraits de commentaires que Jacques-V. Morin livrait à la radio ou de textes qu'il rédigeait pour certains journaux ouvriers. Dans un texte publié en novembre 1959 dans le *Canadian Packinghouse Worker* et intitulé «Mon cœur n'est pas en berne», Morin commente le récent décès du premier ministre Maurice Duplessis. Loin de pratiquer la langue de bois, il ne se gêne pas pour rappeler quelques vérités : «Comment en conscience pourrais-je pleurer la mort de cet homme qui fut, toute sa vie politique durant, l'homme de la trahison, de la corruption et de la tyrannie? [...] Parce qu'il avait besoin de boucs

émisaires et surtout parce qu'il sentait chez eux une résistance opiniâtre à son despotisme, c'est sur les ouvriers que le 'Chef' cognait le plus dur. Chambly, Asbestos, Louiseville, Murdochville ont laissé aux familles ouvrières un bilan riche en bras cassés, côtes renfoncées, yeux crevés et crânes fracturés; sans parler de Bernatchez et Fortin qui y ont laissé leur vie. Pleurer la disparition de ce personnage maléfique, non vraiment, ce serait le comble de l'hypocrisie. C'est pourquoi je tiens à déclarer que mon cœur n'est pas en berne» (p. 144-145).

Ainsi à travers les entretiens qu'il a menés avec Jacques-V. Morin, Mathieu Denis trace un portrait enlevé de ce personnage attachant et coloré et nous permet de découvrir le parcours d'un militant de l'ombre certes, mais qui fut un acteur important de la gauche et du socialisme canadien. De plus, le récit vivant de Jacques-V. Morin nous permet d'aborder le monde de l'après-guerre d'une autre façon, soit à travers les yeux d'un homme de gauche qui est toujours demeuré fidèle à ses idéaux de justice et d'équité sociales. ■

